



# Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2010-2011

---

Séance plénière du vendredi 8 juillet 2011

---

## Compte rendu

### Sommaire

---

Pages

Excusés..... 5

Ordre du jour..... 5

#### Communications

Rapport..... 5

Arriéré des travaux..... 5

Question écrite..... 5

Notifications..... 5

#### Interpellations

- *Le contrat de gestion Wallonie-Bruxelles Tourisme pour les années 2011-2014*

*de M. Ahmed Mouhssin*

*et interpellation jointe*

*Le nouveau contrat de gestion entre la Région wallonne, la Commission communautaire française  
et Wallonie-Bruxelles Tourisme asbl*

*de M. Joël Riguelle*

*et interpellation jointe*

*L'approche des marchés émergents dans le cadre du nouveau contrat de gestion  
de Wallonie-Bruxelles Tourisme*

*de Mme Françoise Schepmans*

*à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge du Tourisme.....5*

*(Orateurs: MM. Ahmed Mouhssin, Joël Riguelle, Mme Françoise Schepmans, MM. Philippe Close  
et Christos Doukeridis, ministre-président)*

- *Le développement des centres d'écoute par le bénévolat*

*de Mme Mahinur Ozdemir*

*à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé ..... 9*

*(Orateurs: Mme Mahinur Ozdemir et M. Benoît Cerexhe, ministre)*

- *Le bilan du colloque sur les mariages forcés et les pistes de réflexion envisagées*

*de Mme Fatoumata Sidibé*

*et interpellation jointe*

*La prise en charge des victimes de mariages forcés*

*de Mme Mahinur Ozdemir*

*à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille ..... 10*

*(Orateurs: Mmes Fatoumata Sidibé, Mahinur Ozdemir, Nadia El Yousfi et M. Emir Kir, ministre)*

- *La problématique de l'inceste*

*de Mme Dominique Braeckman*

*à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille ..... 14*

*(Orateurs: Mme Dominique Braeckman et M. Emir Kir, ministre)*

- *La division par cinq de l'aide alimentaire octroyée par la Commission européenne et ses conséquences  
pour les structures actives dans l'aide aux démunis*

*de Mme Olivia P'tito*

*à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale ..... 16*

*(Orateurs: Mme Olivia P'tito, M. Michel Colson, Mme Anne Herscovici et M. Emir Kir, ministre)*

*Mot de la présidente*

*Remerciements..... 19*

*Questions orales*

- *La consolidation de la trésorerie de Bruxelles Formation à celle de la Commission communautaire française*

*de M. Joël Riguelle*

*à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge du Budget.....20*

*(Orateurs: MM. Joël Riguelle et Christos Doukeridis, ministre-président)*

- *La gratuité des musées bruxellois le premier dimanche du mois*

*de M. Ahmed Mouhssin*

*à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge du Tourisme ..... 21*

*(Orateurs: MM. Ahmed Mouhssin et Christos Doukeridis)*

- *Les classes d'immersion dans les réseaux dépendant des compétences du ministre-président*  
de Mme Jacqueline Rousseaux  
à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge de l'Enseignement ..... 22  
(Orateurs: Mme Jacqueline Rousseaux et M. Christos Doukeridis, ministre-président)
- *L'évaluation à mi-parcours de l'année européenne du volontariat*  
de Mme Mahinur Ozdemir  
à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement ..... 24  
(Orateurs: Mme Mahinur Ozdemir et M. Christos Doukeridis, ministre-président)
- *La défense et la mise en oeuvre en valeur du patrimoine gastronomique et folklorique de Bruxelles*  
*dans le cadre de l'année 2012 de la gastronomie*  
de M. Joël Riguelle  
à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge du Tourisme..... 25  
(Orateurs: MM. Joël Riguelle et Christos Doukeridis, ministre-président)
- *La situation de la maison de repos La Futaie, sise Drève du Duc, 58 à 1170 Bruxelles*  
*(question orale transformée en question écrite)*  
de M. Michel Colson  
à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale..... 26
- *L'agrément de nouveaux services*  
de M. Alain Hutchinson  
à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé  
et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale ..... 26  
(Orateurs: MM. Alain Hutchinson et Emir Kir, ministre)
- *L'accès au travail salarié des femmes en situation de handicap à Bruxelles*  
de Mme Catherine Moureaux  
à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées..... 28  
(Oratrices: Mme Catherine Moureaux et Evelyne Huytebroeck, ministre)

#### Questions d'actualité

- *Le New Deal bruxellois pour la formation professionnelle*  
de Mme Françoise Schepmans  
à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle ..... 29  
(Orateurs: Mme Françoise Schepmans et M. Emir Kir, ministre)
- *Le plan de restructuration des télévisions locales et coordination avec le Gouvernement*  
*de la Commission communautaire française*  
de M. Joël Riguelle

*et question d'actualité jointe*

*Refinancement des télévisions locales et conséquences prévisibles pour Télé Bruxelles*

*de M. Jean-Claude Defossé*

*à M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture..... 30*

*(Orateurs: MM. Joël Riguelle, Jean-Claude Defossé et Emir Kir, ministre)*

- *L'annonce d'une collaboration entre la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie dans le domaine de la culture*

*de M. Ahmed Mouhssin*

*à M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture..... 31*

*(Orateurs: MM. Ahmed Mouhssin et Emir Kir, ministre)*

*Question orale (suite)*

- *L'obtention de nouvelles reconversions de lits MR en lits MRS*

*de M. Joël Riguelle*

*à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille ..... 32*

*(Orateurs: MM. Joël Riguelle et Emir Kir, ministre)*

*Clôture..... 33*

*Annexes..... 34*

**Présidence de Mme Julie de Groote, présidente**

La séance plénière est ouverte à 9h34.

*Mme Olivia P'tito prend place au Bureau  
en qualité de secrétaire.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 17 juin 2011  
est déposé sur le Bureau)*

**Mme la Présidente.-** Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

**EXCUSÉS**

**Mme la Présidente.-** Ont prié d'excuser leur absence:

- Mme Isabelle Molenberg, en congé de maternité;
- Mme Françoise Bertieaux, M. Jacques Morel et Mme Caroline Persoons, retenus par d'autres devoirs;
- MM. Mohammadi Chahid, Mohammed Daïf, Jamal Ikazban et Pierre Migisha.

J'ai communiqué à M. Jean-Charles Luperto, président du Parlement de la Communauté française, que je trouvais dommage que le Parlement de la Communauté française ait organisé une séance aujourd'hui, soit le jour de notre dernière séance, alors qu'on venait de faire tout ce débat autour de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**ORDRE DU JOUR**

**Mme la Présidente.-** Au cours de sa réunion du 1er juillet 2011, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 8 juillet.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

**COMMUNICATIONS**

**RAPPORT**

**Mme la Présidente.-** La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles a examiné la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2010 en date du 4 juillet. Un rapport sera adressé aux députés dans les meilleurs délais.

**ARRIÉRE DES TRAVAUX**

**Mme la Présidente.-** Conformément à l'article 22.5 du Règlement du Parlement francophone bruxellois, l'arriéré des travaux des commissions sera publié en annexe du compte rendu de la présente séance.

**QUESTION ÉCRITE**

**Mme la Présidente.-** Depuis notre dernière séance, une question écrite a été adressée par M. Alain Hutchinson à M. Christos Doulkeridis.

**NOTIFICATIONS**

**Mme la Présidente.-** Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

**INTERPELLATIONS**

**Mme la Présidente.-** L'ordre du jour appelle les interpellations.

**LE CONTRAT DE GESTION WALLONIE-BRUXELLES TOURISME  
POUR LES ANNÉES 2011-2014**

**DE M. AHMED MOUHSSIN**

**ET INTERPELLATION JOINTE**

**LE NOUVEAU CONTRAT DE GESTION ENTRE LA RÉGION WALLONNE,  
LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE  
ET WALLONIE-BRUXELLES TOURISME ASBL**

**DE M. JOËL RIGUELLE**

**ET INTERPELLATION JOINTE**

**L'APPROCHE DES MARCHÉS ÉMERGENTS DANS LE CADRE DU NOUVEAU  
CONTRAT DE GESTION DE WALLONIE-BRUXELLES TOURISME**

**DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS**

**À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,  
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT EN CHARGE DU TOURISME**

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

**M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).-** Le précédent contrat de gestion entre la Région wallonne, la Commission communautaire française (Commission communautaire française) et l'Office de promotion du tourisme de Wallonie et de Bruxelles asbl (OPT) prenait fin en 2010. Ce contrat de gestion s'inscrivait dans le cadre de l'accord de coopération signé le 23/10/2006 entre le Gouvernement de la Région wallonne et la Commission communautaire française.

C'était le signe de la volonté de Bruxelles et de la Wallonie de mutualiser les moyens nécessaires destinés à la promotion du tourisme. Ce contrat s'appuyait sur les six recommandations opérationnelles du Plan stratégique de marketing international pour la promotion du tourisme en Wallonie et à Bruxelles 2006-2016.

Le nouveau contrat de gestion Wallonie-Bruxelles Tourisme pour les années 2011-2014 vient d'être adopté. L'une des nouvelles priorités est le développement du marketing moderne au travers d'un site internet compétitif et un développement efficace de l'e-marketing.

Je souhaiterais savoir si vous avez effectué une évaluation du précédent contrat de gestion. Le nouveau contrat de gestion s'inspire-t-il toujours du Plan stratégique de marketing international pour la promotion du tourisme en Wallonie et à Bruxelles 2006-2016?

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Joël Riguelle pour son interpellation jointe.

**M. Joël Riguelle (cdH).**- Il me revient par la presse que les ministres bruxellois et wallon ont présenté le nouveau contrat de gestion entre la Région wallonne, la Commission communautaire française et Wallonie-Bruxelles Tourisme asbl pour les années 2011-2014. Le contrat prévoit *"de mutualiser les moyens nécessaires à la promotion des destinations, tout en respectant leur développement touristique propre"*.

Ce contrat de gestion a pour but de fixer un cadre précis qui doit permettre à Wallonie-Bruxelles Tourisme asbl de développer un marketing moderne, efficace sur nos marchés cibles. Je souhaiterais vous entendre sur le bilan global que vous tirez du contrat de gestion précédent.

En outre, quelles sont les principales modalités d'exécution de ce nouveau contrat, notamment l'agencement des activités primordiales et/ou prioritaires en fonction des résultats attendus, année après année?

Par ailleurs, je m'interroge sur le renforcement du lien Wallonie-Bruxelles, en matière de tourisme s'entend. Cette synergie n'est-elle pas le signe d'un retour en arrière, alors que de nombreuses études montrent qu'il est important de développer davantage une harmonisation et une vision bruxelloise du tourisme, au-delà des barrières linguistiques et institutionnelles?

Comment devons-nous accueillir ce nouveau contrat de gestion? En effet, il ne concorde pas avec l'accord de majorité, ce dernier stipulant que dans l'attente de la régionalisation éventuelle de la compétence en matière de tourisme, souhaitée par le gouvernement bruxellois et évoquée dans la note Octopus de janvier 2008, le renforcement des synergies entre le BITC, l'OPT et Toerisme Vlaanderen sera recherché.

Pourriez-vous nous informer sur la complémentarité de ce contrat de gestion entre les parties francophones? Comment concilier cette double synergie, alors que toute notre réflexion nous indique d'aller vers une régionalisation de la compétence en matière de tourisme? S'agit-il d'une phase transitoire en attendant une réforme institutionnelle?

Pratiquement, comment les différentes parties prenantes de la plateforme articulent-elles leurs compétences, tout en misant sur un développement touristique propre et, plus particulièrement en ce qui nous concerne, sur un développement touristique bruxellois? Quelles initiatives ont-elles été prises pour promouvoir la Région bruxelloise?

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Françoise Schepmans pour son interpellation jointe.

**Mme Françoise Schepmans (MR).**- Après les interventions de mes collègues, qui ont porté sur le contrat de gestion de Wallonie-Bruxelles Tourisme et sur nos relations avec la Wallonie, mes questions seront brèves et concerneront un autre aspect du tourisme développé en Région bruxelloise.

Selon une analyse du magazine The Economist, trois grandes révolutions ont marqué le secteur du tourisme. La première est survenue dans les années soixante, avec les débuts du tourisme de masse; la deuxième s'est produite avec l'arrivée de l'internet, qui a permis à des millions de personnes de réserver des vacances sans l'entremise d'une agence de voyages; et aujourd'hui, les économies émergentes

constitueraient la troisième révolution, avec leurs ressortissants qui commencent à changer la face du monde du voyage.

Bien conscients des potentialités importantes de ces nouveaux marchés, des pays comme l'Espagne ou la France ont renforcé, ces dernières années, leurs réseaux de bureaux de promotion du tourisme. Il en va ainsi de l'Inde, de la Chine ou encore du Brésil, pour ne citer que ces trois pays.

Certes, nous sommes bien conscients de ne pas jouer dans la même catégorie que ces grands champions du tourisme européen. Cependant, nous ne devons pas pour autant sous-estimer notre capacité à tirer notre épingle du jeu. Nous sommes en effet convaincus de ce que la capitale de l'Europe a suffisamment d'atouts pour devenir davantage qu'une escale de quelques heures entre Paris et Amsterdam.

Certaines données incitent à l'optimisme. Je ne citerai que deux exemples. D'abord, le nombre de nuitées de ressortissants chinois représenterait environ 50.000 unités par an. Ensuite, la compagnie aérienne Hainan a acquis deux hôtels à Bruxelles pour loger sa clientèle. De son côté, la compagnie Jet Airways vient de signer un accord avec Bruxelles Export pour favoriser les séjours de loisirs et de découverte des hommes d'affaires en escale entre l'Inde et les Etats-Unis.

Monsieur le Ministre-Président, mes questions seront concises et précises. Quelles sont les orientations stratégiques définies dans le contrat de gestion Wallonie-Bruxelles Tourisme pour l'approche des marchés émergents? Quelles sont les actions novatrices retenues pour accroître les bénéfices de notre région au coeur de cette globalisation?

Au fil des années, la Région bruxelloise s'est débarrassée de sa réputation de petite ville bureaucratique et ennuyeuse. Elle est au contraire devenue une destination "tendance" au niveau européen. Le chantier est donc grand ouvert pour les pays émergents et nous avons de solides atouts à faire valoir.

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Philippe Close.

**M. Philippe Close (PS).**- En introduction à ce débat sur le contrat de gestion Wallonie-Bruxelles Tourisme, j'aimerais d'abord souligner combien les francophones, sous votre égide et sous celle du ministre Paul Furlan, ont fait preuve de pragmatisme. En effet, après des années passées à parfois se regarder avec méfiance, entre Visitbrussels et Wallonie-Bruxelles Tourisme, c'est aujourd'hui le pragmatisme et l'efficacité qui priment. Chacun a mis son orgueil de côté avec la volonté commune de promouvoir la destination Bruxelles.

Tel n'est pas le cas, malheureusement, de la collaboration avec Toerisme Vlaanderen. En effet, même si sur le terrain, les professionnels, notamment les employés de Toerisme Vlaanderen, font également preuve de pragmatisme, un certain homme politique flamand veut cantonner Bruxelles uniquement à son statut de ville d'art. Je passe évidemment les nombreux épisodes sur la position de Bruxelles sur les différentes cartes publiées par cet office du tourisme.

Nous pouvons donc nous féliciter de la bonne entente qui règne entre Visitbrussels et Wallonie-Bruxelles Tourisme. A noter d'ailleurs que l'un et l'autre sont représentés dans chacun de leur conseil d'administration respectif.

Ce n'est un secret pour personne qu'une large majorité des partis francophones plaide pour une régionalisation du tourisme. En effet, tout le monde est d'accord pour dire que le tourisme est avant tout une matière économique, même si elle s'appuie très souvent sur les matières culturelles.

Afin de préserver nos excellents rapports avec nos amis wallons, dans la foulée de ce que nous avons déjà fait pour le bureau de New York, à savoir l'envoi d'un agent par Visitbrussels pour renforcer le bureau de tourisme de Wallonie-Bruxelles Tourisme à New York, pouvez-vous nous préciser si ce contrat de gestion prévoit de renforcer ce type de collaboration à l'étranger?

Lors de votre rencontre avec le ministre Furlan, avez-vous déjà envisagé l'avenir des bureaux de tourisme à l'étranger? En effet, nous ne pouvons ignorer la volonté de la Flandre de créer ses propres bureaux, les Huizen van Vlaanderen. Il est évidemment fondamental que Bruxelles y trouve sa place.

Pour l'anecdote, dans le contexte actuel où nous avons eu l'occasion de faire une mission à New York, j'aimerais signaler que la Flandre qui avait créé sa Huis van Vlaanderen à grand renfort, a aujourd'hui pour slogan à New York: *Flanders, it's in Belgium*.

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

**M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement, en charge du Tourisme.**- Vos interpellations permettent de faire le point sur le tourisme, qui pendant trop longtemps n'a pas été considéré comme une compétence entière et importante. Il offre pourtant des retombées en termes d'emplois, puisqu'il en occupe 35.000, et de richesses, puisqu'on lui doit 15% du produit intérieur brut (PIB).

Les politiques, Belgique oblige, sont un peu dispersées, mais Bruxelles n'a pas été sans réagir. Le contrat de gestion Wallonie-Bruxelles, que je vais vous présenter maintenant, va dans le sens de la professionnalisation attendue et de nos intérêts.

L'évaluation de la mise en oeuvre et des résultats du contrat de gestion 2008-2010 était fondée sur une grille d'indicateurs de performance. Un état du suivi de ces questions a été régulièrement présenté au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'asbl Office de Promotion du Tourisme de Wallonie et de Bruxelles (OPT). Ces évaluations furent également communiquées aux différents partenaires de l'institution.

Le contrat de gestion 2008-2010 était une première pour l'OPT comme pour le secteur du tourisme. Il contenait donc un certain nombre d'objectifs précis, dont la plupart ont été dépassés. Il en va de même pour le nombre de membres ou le montant investi par le secteur privé; en effet, une des premières modifications concernait un partenariat entre acteurs et fonds publics et privés pour des actions de promotion.

L'évaluation de ce premier contrat de gestion a renforcé deux idées importantes.

Tout d'abord, il faut disposer de clubs de promotion. Ces clubs rassemblent le privé et le public au sein de projets communs pour le développement du secteur. Cinq clubs de promotion sont actuellement opérationnels avec le secteur privé, trois du côté wallon - Détente-Découverte Excursions, Détentes-Découverte Séjours et Mice Wallonie - et deux à Bruxelles: Mice Bruxelles et City Breaks Bruxelles. C'est un secteur extrêmement important et la collaboration avec le privé est essentielle.

Bruxelles est devenue extrêmement attractive sur ce segment-là. Il s'agit de trouver un équilibre entre deux identités et deux points forts de Bruxelles, le premier étant lié aux institutions internationales et à sa vocation de ville de pouvoir et de congrès, le deuxième mettant en valeur la dimension

citoyenne et la découverte d'une ville désinstitutionnalisée, qui peut s'inscrire dans la tendance actuelle du *city break*.

Bruxelles n'occupait pas pleinement sa place dans ce segment. La marge de progression y est très importante. C'est la raison pour laquelle ce type de clubs est nécessaire dans notre région. Ils ont pour objectif de fédérer les acteurs privés et publics, de rassembler les moyens et de rationaliser leur utilisation dans la promotion internationale de Bruxelles et de la Wallonie, sur la base de partenariats cofinancés.

Le deuxième constat important qui ressort de l'évaluation du contrat de gestion, c'est l'importance de concentrer nos moyens sur nos marchés prioritaires. Il s'agit de la Flandre, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne. Bref, les régions et pays limitrophes. Grâce au contrat de gestion, des moyens ont été octroyés pour que nos bureaux majeurs soient financés en conséquence. Nous avons atteint l'objectif d'un million d'€ par bureau prioritaire aujourd'hui.

Wallonie-Bruxelles Tourisme ne définit pas l'offre touristique qui doit exister à Bruxelles ou en Wallonie. Il faut saluer ici le travail accompli par Visitbrussels (ex-BITC). Ce que nous voulons promouvoir et organiser est décidé à Bruxelles au sein de Visitbrussels. Wallonie-Bruxelles Tourisme (ex-OPT), ne s'occupe que de la promotion du tourisme à l'étranger.

Je voudrais insister sur l'importance de concentrer les moyens et d'avoir la possibilité de disposer de davantage de lieux de diffusion de ce type d'informations. La coopération avec la Région wallonne est évidemment essentielle pour ce faire.

Aujourd'hui, Wallonie-Bruxelles Tourisme est présent dans 11 pays. Aux bureaux prioritaires que j'ai déjà cités, il faut ajouter ceux présents en Espagne, en Italie, aux Etats-Unis, au Québec, en Pologne et au Japon.

Cela représente plus de 110 collaborateurs en Belgique et à l'étranger. Grâce à ce contrat de gestion, plus de 400 membres du secteur privé sont affiliés à l'asbl. Autre succès: près de 250 membres font partie d'au moins un club de promotion. Cela donne un budget total de plus de 16 millions d'€, y compris l'apport du secteur privé.

Afin de vous épargner la lecture de l'ensemble du tableau chiffré, j'ai apporté un certain nombre d'informations extraites des évaluations et qui me semblaient essentielles et révélatrices. Je tiens ces documents à disposition de celles et ceux qui le désirent.

Notons le fait que l'évaluation des résultats était accompagnée, au cours de ces trois dernières années, d'une évaluation des objectifs et de l'organisation. Il a donc été tenu compte de ces résultats pour la rédaction du nouveau contrat de gestion 2011-2014. J'ajoute sur ce point que ce processus d'évaluation très complet sera poursuivi dans le cadre du nouveau contrat de gestion. C'est une évidence: la culture de l'évaluation doit être présente à chacune des étapes.

Le nouveau contrat de gestion s'inspire-t-il du Plan stratégique international pour la promotion du tourisme en Wallonie et à Bruxelles 2006-2016? Pour rappel, ce plan stratégique comportait sept recommandations majeures. La principale étant d'avoir une approche hiérarchisée des marchés. Les priorités des marchés et des investissements en promotion sont reprises dans le contrat de gestion et sont même un des éléments moteurs de celui-ci.

Une autre priorité consistait à privilégier une organisation par filière touristique. Aujourd'hui, ces filières rassemblent les offres en liaison avec la demande, les motivations des touristes à venir chez nous, les objectifs de promotion et de développement des destinations.

Dans notre région, afin de pérenniser ces partenariats de promotion, sur la base des filières touristiques, deux clubs de promotion ont été créés: le City-Break comprend 39 membres et le Club Mice comprend 30 membres. Ils s'articulent tous deux sur des investissements privés et publics en 2010. Pour rappel, un club de promotion est une interface publique et privée qui a pour mission d'assurer la promotion auprès d'un public cible.

Par ailleurs, on assiste à une évolution des outils de marketing. L'une de ces évolutions, comme Mme Schepmans l'a rappelé, est le fruit de l'importance d'internet et des réseaux sociaux, mais aussi d'une transformation liée à une attente beaucoup plus qualitative à l'égard des données fournies par les touristes eux-mêmes.

Il est vrai qu'il y a quelques années, un touriste s'adressait plus facilement à une agence pour organiser son voyage et faisait finalement confiance aux informations fournies par un professionnel. Par ailleurs, aux débuts d'internet, la confiance était octroyée aux opérateurs, qui fournissaient des informations à propos d'eux-mêmes. Aujourd'hui, le touriste est également extrêmement influencé par les outils qualitatifs qui peuvent être communiqués par les voyageurs eux-mêmes sur la plupart des sites qui proposent indistinctement une offre touristique.

A cet égard, en collaboration avec Visitbrussels, nous avons travaillé à un renforcement de ce suivi qualitatif, en étant extrêmement attentifs aux commentaires laissés par les touristes. L'objectif est de corriger éventuellement le tir, de réagir le plus rapidement possible avec l'aide de nos différents opérateurs bruxellois et d'être le plus proactif possible dans ce segment. Il prend en effet une importance croissante.

La place d'internet et des réseaux sociaux, ainsi que les transformations qu'ils entraînent et tout ce que permet aujourd'hui la mobilophonie en termes de partage d'informations sur les sites et les visites telles qu'elles peuvent être organisées, constituent un segment extrêmement important, qui est repris entièrement dans le nouveau contrat de gestion. C'est à la fois le cas pour Visitbrussels et pour Wallonie-Bruxelles Tourisme, qui doivent se profiler de manière très performante dans ces segments qui évoluent extrêmement vite.

A partir de 2011-2012, l'effort portera sur un renforcement du marketing. Nous sommes en cours de procédure de sélection afin d'engager un nouveau directeur du marketing. Par ailleurs, il existe un plan d'action opérationnel de communication-promotion-commercialisation. Depuis 2010, toutes les actions de promotion sont structurées en fonction de ces trois axes.

Notons également que l'organisation est adaptée aux priorités identifiées. Dès 2008, des adaptations de l'organisation ont été apportées au siège central de Wallonie-Bruxelles Tourisme et dans ses bureaux à l'étranger, pour répondre à cette demande.

Des instruments d'accompagnement et de mesure des résultats ont également été mis en place. Dès 2008, via les fiches-actions, un renforcement de la structuration des actions a été opéré en fonction des indicateurs, des objectifs, des cibles et des moyens mis en oeuvre, ainsi que des résultats. A partir de 2011, ces fiches-actions seront consultables en temps réel sur internet.

La conception chinoise du tourisme est totalement différente de la nôtre. Le tourisme chinois a longtemps été organisé de manière presque entièrement fermée. Cela signifie que l'on prend en charge les touristes et qu'on les accompagne tout au long d'un parcours presque totalement fermé, où ils fréquentent des hôtels chinois, des magasins chinois, etc.

Même si ce n'est pas évident, il faut évaluer l'impact de ce phénomène et en tenir compte dans les analyses.

Pour attirer ces clients potentiels, l'accent est mis sur le partenariat avec l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX), Brussels Invest & Export, les ambassades, Visitbrussels, les compagnies aériennes, les chambres de commerce, les prestataires touristiques déjà actifs sur ces destinations, les tours opérateurs chinois et indiens implantés en Europe et les journalistes en poste à Bruxelles.

Nous disposons d'un atout évidemment majeur: le fait que nous sommes la capitale de 500 millions de citoyens européens. Par ailleurs, grâce au train à grande vitesse, nous sommes à moins de deux heures de Paris, Londres ou Amsterdam, ce qui nous permet de valoriser un tour d'une partie de l'Europe avec une proximité très importante.

Monsieur Riguelle, vous avez demandé s'il faut lier la Wallonie et Bruxelles en matière de tourisme à la veille d'une régionalisation? J'avoue que j'ai été quelque peu surpris par votre question, mais il serait utile d'y réfléchir. C'est la raison pour laquelle je propose de présenter à la rentrée, en séance plénière ou en commission, l'ensemble du contrat de gestion, ainsi que de la réforme de Visitbrussels, afin d'identifier clairement le rôle des uns et des autres.

Nous ne jouons pas un rôle de substitution, mais un rôle qui spécialise l'offre de tourisme. C'est la mission de Visitbrussels. A cet égard, nous travaillons en partenariat avec la plupart des acteurs qui interviennent, notamment Wallonie-Bruxelles Tourisme, Toerisme Vlaanderen et la commune de Bruxelles-Ville qui, historiquement, joue un rôle extrêmement important.

En matière de promotion du tourisme, il est essentiel de pouvoir travailler avec d'autres. Nous le faisons déjà avec la Wallonie car, originellement, le tourisme était une compétence communautaire, qui a été transférée ensuite à la Région wallonne d'une part et à la Commission communautaire française d'autre part. Nous avons également essayé de le faire avec la Flandre. Pour ce faire, j'ai rencontré M. Bourgeois en lui proposant des synergies. Même si cette rencontre s'est plutôt révélée positive, il n'y a eu aucun suivi. C'est regrettable.

Visitbrussels s'est totalement professionnalisé et il faut vraiment saluer le travail réalisé. Comme l'a souligné Mme Françoise Schepmans, l'office de tourisme bruxellois a permis de faire de Bruxelles l'une des villes les plus attractives en termes de *city break*, mais nous devons absolument travailler avec d'autres opérateurs, comme la Région wallonne, pour la promotion de nos tourisms à l'étranger.

Il faut savoir que des grandes nations touristiques comme l'Espagne ou la France s'associent parfois afin de toucher des marchés comme ceux des pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) et d'accroître leur efficacité. Nous ne pouvons donc pas rester isolés en la matière.

(Applaudissements)

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

**M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).** - Je remercie le ministre-président pour sa proposition de présenter le contrat de gestion à la rentrée. Vu la quantité d'éléments reçus, j'ai de nombreuses questions à lui poser, mais je les garde donc pour septembre ou octobre.

Je pense par ailleurs qu'il faudrait évaluer l'ancien contrat de gestion.

Quant aux éléments essentiels qui ont conduit à la révolution du tourisme, je citerai sans nul doute internet, mais aussi les

congrés payés. Cela a été omis par Mme Françoise Schepmans.

**Mme Françoise Schepmans (MR).**- Je voulais remonter à 40 ans et pas au Front populaire.

**M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).**- C'est un élément important.

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Joël Riguelle.

**M. Joël Riguelle (cdH).**- Je remercie le ministre-président pour sa réponse complète et pour les documents transmis. Bien évidemment, nous ne sommes nullement opposés au lien Wallonie-Bruxelles, au contraire. Nous sommes conscients des difficultés de travailler avec Toerisme Vlaanderen, qui n'est malheureusement pas de bonne composition. Le choix actuel de collaboration dans l'axe Wallonie-Bruxelles me semble incontournable. Hélas, l'effet centrifuge de la situation politique actuelle est un obstacle.

Nous serons très heureux d'examiner avec vous le contrat de gestion à la rentrée.

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

**Mme Françoise Schepmans (MR).**- J'abonde dans le sens de mes collègues.

**Mme la Présidente.**- Les incidents sont clos.

#### LE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'ÉCOUTE PAR LE BÉNÉVOLAT

DE **MME MAHINUR OZDEMIR**

À **M. BENOÎT CEREXHE**, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Mahinur Ozdemir.

**Mme Mahinur Ozdemir (cdH).**- Les services d'écoute téléphonique offrent à toute personne éprouvant un problème la possibilité de s'exprimer dans l'anonymat. Ils servent à garantir l'expression de la détresse, la solitude, tout questionnement spécifique ou l'agressivité ressentie ou subie, tout en assurant l'anonymat de part et d'autre.

Conscient de la place des services d'écoute et d'accueil téléphonique à Bruxelles, le gouvernement s'est engagé à soutenir ce secteur en faisant de la promotion du bénévolat un objectif durant cette législature. De fait, les demandes d'écoute ne cessent d'augmenter, car, avec le temps, le profil et les expressions du ressenti ont évolué. De nos jours, ce n'est pas seulement la personne qui glisse vers le suicide qui téléphone aux services d'écoute, c'est aussi le senior maltraité, la personne en attente de diagnostic d'un cancer, la famille d'un toxicomane, etc.

L'écoute se fait dans le strict respect de l'appelant et de l'écouter, mais ce dernier doit être préparé et/ou soutenu dans l'exercice de sa mission pour éviter que les difficultés de l'appelant puissent trouver un écho chez l'écouter, l'émouvoir et peut-être le déstabiliser dans sa mission. L'écouter bénévole doit donc avoir un certain recul pour mettre en confiance et orienter l'appelant au besoin vers les services adéquats. Il est donc important de former les bénévoles. Quels sont les moyens dédiés à cette activité pour renforcer le secteur?

Les volontaires et bénévoles travaillant déjà dans l'écoute téléphonique ont des acquis et de l'expérience à promouvoir. Ils constituent un atout pour encourager, mobiliser et former des nouvelles recrues. Ils sont des vecteurs pour soutenir le quatrième objectif de l'Année européenne du volontariat, qui

est la sensibilisation de l'opinion publique à la valeur et à l'utilité du volontariat. Quels sont les canaux utilisés pour promouvoir le volontariat dans les centres d'accueil téléphonique?

*(Applaudissements sur les bancs du cdH)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre.

**M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé.**- Les centres d'accueil téléphonique sont subsidiés dans le cadre du secteur de la santé. En effet, historiquement, ils ont été institutionnalisés en même temps que les services de santé mentale, dont ils constituent une offre particulière en matière de soins. Dans ce secteur, le soutien au volontariat est déjà intégré aux subsides octroyés par la Commission communautaire française.

Pour rappel, deux services sont agréés comme centres d'accueil téléphonique: le Centre de prévention du suicide et Télé-Accueil Bruxelles. Ces deux centres fonctionnent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le service SOS Solitude était, quant à lui, financé en tant qu'initiative en santé, mais a cessé ses activités. Par ailleurs, les autres offres de service par le biais du téléphone sont financées par d'autres instances.

Les deux centres d'accueil téléphoniques que j'ai cités ont, en effet, beaucoup de difficultés à recruter des volontaires. La Commission communautaire française, depuis longtemps, octroie des moyens financiers pour organiser ce recrutement. En effet, le financement des centres d'accueil téléphonique prévoit: une équipe de base; des frais de fonctionnement, d'équipement, de formation et recrutement des bénévoles et de promotion du service; des compléments forfaitaires. Les montants de ces trois types de financement varient soit en fonction du nombre de bénévoles, soit en fonction du nombre d'appels téléphoniques reçus.

La formation et l'encadrement des bénévoles constituent l'essence même de la subside comme centre d'accueil téléphonique. En effet, l'équipe se compose obligatoirement d'un responsable de la formation. Télé-Accueil a d'ailleurs mis sur pied un centre de formation à l'écoute (CEFEC).

Je rappellerai encore mon soutien à l'engagement bénévole. Comme déjà indiqué, le bénévolat, geste libre et gratuit, est vital pour notre société. Dans le quotidien, les services rendus sont inestimables. L'engagement volontaire contribue à répondre aux enjeux de société pour un monde plus juste et solidaire. Il favorise l'épanouissement des personnes, l'amélioration de la qualité de la vie, un développement social et économique plus équilibré, l'émergence de nouvelles façons de vivre ensemble.

Devenir écoutant bénévole dans un centre d'accueil téléphonique est une tâche lourde et difficile. La qualité de la permanence téléphonique est proportionnelle à la rigueur de la sélection des bénévoles, à leur formation et aux supervisions régulières. Malgré la difficulté croissante de trouver des bénévoles, les critères de sélection et les exigences de qualité se doivent de rester rigoureux.

En 2009, la Commission communautaire française a accordé, sur ses budgets santé, une somme de 20.000 € pour créer et diffuser un spot radio visant à recruter des bénévoles pour les centres d'accueil Télé-Accueil et Centre de prévention du suicide. Ce spot est passé sur les ondes de La Première, de RTL, de Vivacité et d'autres médias encore. Les résultats sont intéressants et la période de diffusion du spot radio s'est révélée très profitable.

En effet, par rapport à la même période de l'année précédente, 60% de personnes supplémentaires ont marqué leur intérêt

pour du bénévolat dans ces associations. Grâce au soutien d'un sponsor privé, l'asbl Télé-Accueil a fait diffuser une nouvelle fois ce spot radio au cours de l'année 2010. Vu les bons résultats obtenus, j'envisage d'ailleurs de financer une nouvelle campagne à destination des médias. Si l'intérêt pour le volontariat dans ce secteur augmente grâce à cette campagne, les deux associations, *in fine*, éprouvent néanmoins des difficultés à recruter des bénévoles.

Une réflexion devrait donc être menée à propos de la viabilité de services dont l'offre principale repose sur l'engagement volontaire. Deux questions doivent, me semble-t-il, être posées. Comment augmenter le recrutement de bénévoles? A ce sujet, le Centre de prévention du suicide prévoit d'analyser leurs profils pour organiser ensuite une campagne de recrutement plus ciblée.

Seconde question: faut-il ouvrir aux professionnels le métier d'écouter? Déjà, des salariés des centres répondent parfois au téléphone en cas de nécessité et lorsque leur organisation le leur permet, mais ce n'est évidemment pas systématique. Cette question en appelle d'autres: un même métier peut-il être exercé à la fois par des salariés et par des bénévoles? Comment gérer une telle équipe? Le secteur mène actuellement une réflexion sur ces questions et il faut lui laisser le temps d'aboutir.

En conclusion, Madame Ozdemir, la Commission communautaire française soutient le travail de bénévolat dans les centres d'accueil téléphonique par le biais du budget qui lui est octroyé. Elle soutient aussi le processus de recrutement, mais celui-ci, comme l'indique votre interpellation, reste difficile et il y a lieu de l'améliorer. Les associations elles-mêmes y réfléchissent. A ce stade, j'attends donc leurs conclusions avant d'envisager un plan spécifique en la matière. Entre-temps, nous prévoyons des campagnes comme celle que j'ai évoquée tout à l'heure.

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Mahinur Ozdemir.

**Mme Mahinur Ozdemir (cdH).**- Je me réjouis de cet intérêt particulier pour la promotion du secteur. Je vous interpellerais peut-être plus tard sur sa viabilité ainsi que sur d'autres points.

**Mme la Présidente.**- L'incident est clos.

LE BILAN DU COLLOQUE SUR LES MARIAGES FORCÉS  
ET LES PISTES DE RÉFLEXION ENVISAGÉES

DE **MME FATOUMATA SIDIBÉ**

ET INTERPELLATION JOINTE

LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE MARIAGES FORCÉS

DE **MME MAHINUR OZDEMIR**

A **M. EMIR KIR**,  
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

**Mme Fatoumata Sidibé (MR).**- Au mois de mai dernier, un colloque international sur la prise en charge des victimes de mariages forcés s'est tenu à l'initiative du Réseau mariage et migration. A cette occasion, diverses expériences et pratiques menées au sein de différents pays européens en matière d'accompagnement et de prise en charge ont été exposées.

Ces réflexions ont donné lieu à un débat passionné, permettant d'alimenter la discussion menée actuellement par les différentes instances concernées sur la nécessité de créer

un accueil et une prise en charge spécifiques pour les victimes de mariages forcés.

Ainsi, on a pu constater qu'en Grande-Bretagne, un dispositif public pour accompagner des victimes de mariages forcés a été mis en place au sein du ministère des Affaires intérieures. Le travail de cette cellule est axé principalement sur la sensibilisation et la formation, mais également sur l'organisation d'opérations de sauvetage à l'étranger. Ce pays a également mis en place différents refuges spécialisés, où les victimes de mariages forcés ont l'occasion de rencontrer des personnes confrontées aux mêmes problèmes qu'elles.

En Allemagne, il existe des centres d'accueil spécialisés où les jeunes filles peuvent être admises immédiatement et peuvent bénéficier d'un suivi individuel qui dépend de la situation et du contexte familial de la victime.

En France, l'association Voix des femmes a plutôt privilégié la mise en place d'un réseau de familles d'accueil, qui semble être une solution plus appropriée pour la prise en charge des jeunes filles victimes de mariages forcés. En effet, celles-ci ont besoin d'un cadre familial sécurisant pour pouvoir se reconstruire. Ce type d'accueil permet également plus de souplesse que les refuges traditionnels.

En Allemagne, le centre d'accueil Papatya a mis en place des conditions de vie très strictes. Y sont imposés, par exemple, l'absence de téléphone portable ou un droit de sortie limité. Ces conditions peuvent ne pas convenir à toutes les jeunes filles.

Ce colloque a également montré qu'au sein des différents pays de l'Union européenne, diverses pistes de solutions sont proposées, avec leurs avantages et inconvénients. Toutefois, si celles-ci diffèrent d'un pays à l'autre, force est de constater que dans la plupart des pays, il existe une prise en charge spécifique pour les victimes de mariages forcés.

L'importance de pouvoir bénéficier d'un soutien particulier et d'une aide spécialisée pour accompagner les victimes de mariages forcés a été soulevée à de nombreuses reprises par les différents intervenants lors de ce colloque. En effet, je rappelle que les victimes, les témoins, les proches et les associations restent toujours bien souvent démunis face à ces situations, particulièrement dans l'urgence.

Nous avons eu l'occasion d'aborder cette problématique au Parlement lors de l'examen de ma proposition de résolution, qui met l'accent sur la nécessité de créer des structures spécifiques de prévention, d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement et de protection pour accompagner les victimes de mariages forcés. Vous estimiez qu'elle était prématurée, dès lors qu'une précédente résolution portant sur la même problématique avait déjà été adoptée et continue à être mise en oeuvre.

Par ailleurs, vous souhaitiez entamer une réflexion avec le secteur concernant la question d'un accueil spécifique et attendre l'issue du colloque sur les mariages forcés, au cours duquel cette question était débattue, pour pouvoir dégager des pistes de réflexion sur cette problématique. Je pense donc qu'il est aujourd'hui temps de faire le point sur ce sujet.

Enfin, on a pu constater également la diversité des acteurs concernés par la problématique des mariages forcés. Bon nombre de policiers, d'assistants sociaux et de représentants de services d'aide aux victimes étaient d'ailleurs présents lors de cette journée d'étude. J'estime qu'il est essentiel de les impliquer dans le cadre du travail de réflexion mené actuellement.

Compte tenu de ce qui précède, quelles pistes positives avez-vous retenues lors de ce colloque sur les mariages forcés?

Quel bilan pouvez-vous en tirer? Qu'en est-il de la concertation et de la réflexion menée actuellement par le secteur concerné sur la problématique de l'accueil et la prise en charge des victimes de mariages forcés? Pouvez-vous faire le point sur les avancées réalisées à cet égard?

Faut-il créer un accueil spécifique pour les victimes de mariages forcés? Le cas échéant, quelles mesures vont-elles être mises en place afin d'améliorer l'accompagnement et la prise en charge des victimes de mariages forcés, en particulier en matière d'hébergement?

Dans quels délais ces mesures seront-elles concrétisées? Un calendrier de travail a-t-il été fixé, comment et avec quels partenaires? Quelles actions ont-elles été entreprises afin d'impliquer davantage les différents acteurs concernés par la problématique des mariages forcés et de soutenir les différents acteurs de terrain, notamment via l'organisation de formations spécifiques sur ce thème d'importance?

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Mahinur Ozdemir pour son interpellation jointe.

**Mme Mahinur Ozdemir (cdH).-** Le dernier colloque de l'asbl Réseau mariage et migration a eu lieu le vendredi 20 mai. Il y était principalement question d'évaluer la prise en charge globale des victimes de mariages forcés en comparant notre système à ceux d'autres pays comme le Royaume-Uni, l'Allemagne ou encore la France. Il nous est apparu qu'au Royaume-Uni notamment, la prise en charge des victimes de mariages forcés ou de personnes en passe d'être mariées de force était gérée par les pouvoirs publics eux-mêmes.

En effet, un département public Mariages forcés, au sein même du ministère des Affaires étrangères, se préoccupe de rapatrier les jeunes filles, pour les répartir ensuite dans les différents foyers d'accueil et asbl à même de les prendre en charge le temps nécessaire. Cette manière de fonctionner a comme principal avantage de permettre aux autorités de solliciter le réseau diplomatique et officiel pour atteindre des résultats rapides et probants. En outre, une brochure d'information et de sensibilisation destinée aux professionnels de première ligne (police, services sociaux, enseignants) a été conçue et est distribuée.

Un autre élément m'a également frappée. Selon le témoignage de Papatya (l'asbl allemande qui lutte contre les mariages forcés à Berlin), l'application de la confidentialité de l'adresse de l'association ainsi que celle de l'identité du personnel y travaillant est incontournable. En effet, à la suite de problèmes de menaces à l'encontre des victimes et du personnel, il est devenu nécessaire pour l'asbl d'avoir recours à une telle pratique.

Mes questions sont les suivantes. Dans notre pays, à Bruxelles en tout cas, la création d'une cellule administrative qui s'occuperait spécifiquement de la prise en charge des victimes est-elle prévue? Je pense notamment qu'il convient de sensibiliser les corps de police et de travailler avec les six zones de police bruxelloises, mais aussi de collaborer avec le Parquet au sujet de la nécessité de poursuivre de manière plus spécifique les mariages forcés. Avez-vous déjà eu des contacts de ce type?

Existe-t-il une brochure ou toute autre forme d'information et de sensibilisation à la thématique des mariages forcés pour les professionnels de première ligne? Si non, en prévoyez-vous une?

Enfin, selon les échos que j'ai pu obtenir du secteur, les conditions dans lesquelles travaillent les professionnels sont très difficiles, certains craignant pour leur intégrité morale, voire physique, après des menaces répétées à leur encontre. A l'instar de ce qui se passe en Allemagne, qu'avez-vous fait

pour garantir une certaine confidentialité aux associations? Si rien n'a été fait, qu'est-il prévu pour assurer leur sécurité?

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Nadia El Yousfi.

**Mme Nadia El Yousfi (PS).-** Le dernier colloque organisé à l'initiative du Réseau mariage et migration a permis de pousser la réflexion autour de cette problématique importante. Nous nous trouvons à une période cruciale - la veille des vacances -, qui constitue un moment d'angoisse réelle pour certains jeunes craignant d'être emmenés dans leur pays d'origine pour y être mariés de force.

A ce constat, on peut ajouter quelques données factuelles que l'expérience de terrain a permis de vérifier. Le mariage forcé ne concerne pas uniquement les filles, une culture ou une religion. Il touche également toutes les classes sociales. Cette problématique requiert donc la prudence, l'écoute, le dialogue, l'accompagnement, et nécessite parfois aussi de trancher.

Au sein de notre région, on ne peut que saluer l'effort de notre gouvernement, à travers l'action du ministre Emir Kir, qui a permis d'amener le débat sur la lutte contre le mariage forcé au niveau politique. Son action a permis de nombreuses avancées en la matière. Dès 2007 en effet, il a commencé à élaborer le Plan de lutte contre le mariage forcé et a initié le partenariat avec le Réseau mariage et migration pour sa mise en place.

Avec l'aide des associations de terrain, ce plan a permis de développer des actions au travers des trois axes que sont la sensibilisation (tant des jeunes que des parents), l'organisation de formations pour les professionnels du secteur et la constitution d'un réseau d'organisations de première ligne. Une proposition de résolution à ce sujet a été déposée par le cdH, le PS, Ecolo et le MR, et votée en mars 2009. Elle visait divers objectifs: meilleure sensibilisation, meilleure formation, etc.

Les deux thèmes que sont les mariages forcés et les mutilations génitales ont été introduits dans le Plan national de lutte contre les violences entre les partenaires 2010-2014. Parallèlement et en application du plan fédéral, un Plan national francophone a été élaboré par les ministres Fadila Laanan, Eliane Tillieux et Emir Kir, en partant du plan bruxellois du ministre Kir. Ce dernier a souhaité également soutenir cette action par des contacts avec les pays d'origine des femmes concernées par le mariage forcé pour y disposer de relais, apporter un appui à ces victimes et leur permettre de revenir en Belgique.

Le ministre Emir Kir a également préparé le colloque qui a eu lieu sur la question au mois de mai et qui a permis la rencontre des différents acteurs concernés par le problème. Ce fut également l'occasion d'un état des lieux sur les actions menées hors de nos frontières pour lutter contre ce phénomène.

Au vu de ces différents éléments, on ne peut nier que du travail a été réalisé et que certaines réponses ont été apportées en la matière: une résolution votée, un plan d'action politique, des rencontres avec les acteurs de terrain. Le gouvernement, au travers de M. Emir Kir, fait le maximum pour assurer le suivi de toutes ces initiatives.

C'est une problématique qui reste délicate. Les solutions exigent du temps, afin d'évaluer les diverses politiques menées dans ce cadre. Cela nous permettra d'opérer des ajustements éventuels pour les rendre plus efficaces.

C'est en cela que le texte proposé par ma collègue était prématuré. Non pas parce qu'il émanait de l'opposition, mais parce qu'il niait tant le travail mené par les acteurs de terrain et relayé par le gouvernement dans son ensemble que les initiatives parlementaires dans ce domaine.

Le colloque a eu lieu en mai et la richesse des débats mérite qu'on y réfléchisse en profondeur. Les expériences des autres pays étaient sûrement fort intéressantes, mais il semble maintenant nécessaire de bien réfléchir à nos orientations dans le domaine de l'hébergement. Les solutions choisies doivent être adaptées à nos populations, mais également s'intégrer dans l'ensemble du terrain social et de la santé de notre région.

Les différentes associations de terrain que j'ai pu rencontrer ou contacter soulignent la divergence des positions du secteur quant aux solutions à apporter en matière de prise en charge. Si les autres pays européens ont fait le choix de la prise en charge spécifique, cette solution ne rencontre guère l'approbation unanime du secteur. Il y a plutôt une grande tendance pour que l'accueil et la prise en charge des victimes de mariages forcés ne se fasse pas de manière spécifique, mais bien dans une logique de lutte globale dans le cadre des violences faites aux femmes. La volonté est dès lors de l'inscrire dans le cadre du plan national.

Pour les travailleurs du secteur, cela ne signifie pas qu'il faut éliminer ce type de solutions. Les associations qui font le choix de la prise en charge spécifique doivent être soutenues. D'ailleurs, elles mènent actuellement une réflexion entre elles après le colloque, pour déterminer les pistes à suivre.

Ce ne sera que par la conjugaison de différentes réponses, et surtout par l'augmentation de places d'hébergement - un problème général et récurrent - que l'on pourra apporter de véritables aides, surtout pour la problématique de l'urgence.

Pour conclure, j'aimerais aussi mettre en évidence une question également relayée par le secteur: dans le cadre du débat sur le mariage forcé, on oublie trop souvent les jeunes filles mineures. Cette autre réalité du mariage forcé devrait faire l'objet d'une considération particulière au sein des services de l'aide à la jeunesse. Les outils et les infrastructures dont disposent les associations ne sont pas toujours adaptés à cette catégorie de victimes. Avez-vous déjà pris contact avec Mme Huytebroeck dans ce cadre? Des pistes sont-elles envisagées?

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Emir Kir, ministre.

**M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.-** Après avoir mis en oeuvre un plan d'action dans divers domaines, comme la formation, la prévention et l'information, pour lutter contre les mariages forcés, fin 2010, il nous a semblé important de revoir aussi les questions de l'accueil et l'organisation de campagnes.

J'ai suscité auprès du Réseau mariage et migration l'organisation d'un colloque international. Il a réuni des intervenants de plusieurs pays européens qui ont développé un savoir-faire particulier. Notre objectif était que chacun apporte sa pierre à l'édifice en partageant son expertise et son expérience de terrain. Chaque orateur (d'Allemagne, de France ou du Royaume-Uni) a ainsi pu nous détailler les actions qu'il mène: les Britanniques nous ont exposé leurs interventions dans les pays d'origine en cas de mariage forcé, les Allemands, un projet spécifique de centre d'accueil, et les Français, leur explication de la mise en oeuvre d'une ligne téléphonique.

Une telle problématique suscite débats et questionnements à chaque étape de la réflexion. Et à chaque élément de réponse viennent s'ajouter de nouvelles interrogations. La réflexion a porté tant sur les éléments en faveur d'un processus d'accompagnement spécifique que généraliste aux victimes de mariages forcés.

En septembre, nous découvrirons le rapport d'Atanor rédigé à la demande du Réseau mariage et migration. Ce sera

l'occasion de découvrir des pistes concrètes de solution et des recommandations.

En ce qui concerne l'émulation et la solidarité qui peuvent naître entre les victimes, on pourrait imaginer qu'un environnement plus généraliste multiplie les possibilités de se reconstruire un réseau, voire un environnement social une fois le conflit dépassé.

De même, l'hébergement généraliste pourrait éviter un effet de ghetto et un risque de stigmatisation. Il apparaît toutefois qu'une telle confrontation ne conduit pas toujours à nouer de nouveaux contacts. En effet, les jeunes femmes sont souvent très ébranlées face à d'autres formes de violence et elles estiment que ce qu'elles ont eu à subir est d'une tout autre nature. C'est une violence provoquée par les parents, qui n'a rien à voir avec la violence conjugale.

En ce qui concerne la sécurité et la confidentialité, gardons à l'esprit que, dans les autres cas de violence, ces questions ne sont pas aussi cruciales qu'en cas de mariages forcés ou de crimes d'honneur. Un environnement généraliste risquerait de conduire à un abaissement global du niveau de vigilance. Malheureusement, comme vous vous en doutez, un centre d'hébergement, quelle que soit sa nature, est toujours repéré par le voisinage du fait des allées et venues qu'il suscite.

En ce qui concerne l'encadrement, son professionnalisme et son expertise, un accompagnement généraliste pourrait permettre d'atteindre un public plus étendu à travers une communication plus large, ce qui pourrait déboucher sur une plus grande facilité d'accès à l'accompagnement pour les victimes.

Par ailleurs, la spécialisation de l'hébergement permet une écoute et un accompagnement plus pointus, et donc d'avoir une analyse plus fine des problèmes à rencontrer et des solutions à apporter, de la même manière qu'une ligne d'écoute spécialisée donne d'emblée le sentiment à l'appelant(e) que l'on comprend parfaitement sa situation, et apporte donc un sentiment de confiance. En effet, les conseils et interventions sont extrêmement spécifiques et très éloignés de ceux qui peuvent aider d'autres publics confrontés à des violences.

En ce qui concerne l'identification et le balisage des outils, les maisons d'accueil généralistes sont animées par des organisations qui sont généralement connues de tous et bénéficient d'un réseau plus large, d'un carnet d'adresses plus riche et de compétences plus diverses. Elles ont aussi un accès privilégié à l'aide sociale, ce qui peut être précieux dans l'urgence.

On pourrait donc imaginer un service de première ligne généraliste qui assurerait ensuite l'orientation des demandes vers des solutions plus ciblées. Une écoute holistique au départ assure une plus grande ouverture d'esprit avec une vision plus globale des situations, dont il est bon de percevoir parfois toutes les dimensions, impliquant tous les aspects de la vie.

En revanche, l'approche spécifique permettrait d'orienter plus aisément les demandes vers les réponses les plus pertinentes et les professionnels les plus compétents. Elle pourrait également induire une meilleure sensibilisation du grand public sur ces pratiques souvent mal connues, jugées et analysées.

Comme vous pouvez le constater, Madame Sidibé, les arguments pour un encadrement spécifique rejoignent ceux en faveur d'une approche généraliste. Nous sommes encore en discussion avec le Réseau mariage et migration et nous devons identifier des pistes ensemble. Athanor publiera les actes de ce colloque en septembre et nous ferons le point à ce moment-là.

Cela dit, devant vos répliques, je vous informe que je n'ai pas l'intention de fuir mes responsabilités politiques. En tenant compte de la situation budgétaire de la Commission communautaire française, qui doit être évoquée lors de l'ajustement et lors de la discussion sur le prochain budget, je voudrais vous faire part de mes priorités en la matière. Si j'ai suscité ce débat, c'est évidemment parce que je suis conscient de certaines réalités.

La première de mes priorités est la création d'une ligne téléphonique spécifique à mettre en oeuvre pour le printemps prochain. A mes yeux, il faut en effet dissocier la problématique des mariages forcés de celle des violences au sein d'un couple ou d'une famille. Lorsque l'on est confronté à un mariage forcé, on ne téléphone pas à un spécialiste des violences conjugales. Il faut donc rendre la problématique visible et nous n'y parviendrons que grâce à la création de cette ligne de téléphone spécifique.

Telle sera donc la première porte d'entrée pour les victimes de pressions maritales, et il faut que ce travail soit réalisé en collaboration avec les écoutants de la ligne d'écoute de violences conjugales. Ceux-ci pourraient suivre des formations dispensées, par exemple, par le Réseau mariage et migration. Au niveau régional, j'ai déjà pris contact avec le ministre chargé de l'Egalité des chances. Je souhaite faire progresser ce dossier dans les semaines et dans les mois à venir en tenant compte, néanmoins, des contraintes budgétaires.

Ma deuxième priorité réside dans la création d'un service spécifique, mais certains arguments plaident pour qu'il soit plutôt généraliste. Peut-être pouvons-nous faire les deux. Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse d'un service spécialisé ou de l'accueil en famille d'accueil, il faudra un encadrement spécifique assuré par des professionnels formés. Il faudra en outre prévoir un cadre juridique, une supervision et la coordination du projet par une association qui pourra ou non être membre du réseau. Je pense que les membres du réseau seront intéressés, mais, si tel ne devait pas être le cas, les possibilités devront être étendues.

Madame Ozdemir, il n'y a pas de cellule administrative spécifique qui s'occuperait des victimes de mariages forcés. Aujourd'hui, j'ai accordé ma confiance au Réseau mariage et migration, qui assure le suivi du plan que nous mettons en oeuvre.

Sachez qu'avec mon collègue chargé de l'Egalité des chances au niveau régional, j'envisage la possibilité de mener une étude. Pilotée notamment par des membres de mon cabinet et des experts de terrain, elle devrait déboucher pour la fin de 2012 ou le début de 2013 sur des recommandations à l'attention du niveau fédéral. L'une d'elles concernera une question abordée lors du colloque: les interventions dans les pays d'origine. Il y a là un terrain à explorer.

En ce qui concerne les outils d'information, il existe déjà une brochure et un site internet, tous deux développés par le Réseau mariage et migration. Je vous invite d'ailleurs à aller naviguer sur ce site web, très riche en informations, puisqu'il offre une présentation complète de la problématique et du réseau, des formations dispensées, des activités organisées, mais également de la documentation, des outils et des liens vers d'autres sites internet.

Voici un élément de réponse par rapport aux craintes existant en Allemagne, mais qui sont moins présentes dans les maisons d'accueil en Région bruxelloise. Le principe de confidentialité semble bien respecté et je n'ai pas encore eu connaissance à ce jour d'alerte de la part du secteur professionnel. En revanche, il me semble utile de soulever cette question et de savoir ce qu'il en est.

Enfin, je terminerai ma réponse en évoquant un problème qui me semble aussi pertinent qu'important: la coordination internationale. Nous avons créé un premier plan portant sur la formation, l'information et surtout la prévention. Nous nous attaquons à la question de l'accueil. Si un accueil est déjà organisé dans de nombreuses maisons d'accueil, nous voulons aller plus loin. Nous voulons également progresser dans l'organisation des campagnes et avoir une plus grande visibilité.

Il me semble important de tisser un réseau au niveau européen. Soyons fiers du fait que le colloque de mai ait constitué une première étape dans la constitution d'un réseau international de lutte contre les mariages forcés et précoces.

Je profite de l'occasion pour annoncer que nous avons pris des contacts avec la Commission européenne et le Parlement européen. J'espère qu'un colloque européen sera organisé cette année encore sur le sujet. Mon objectif prioritaire est de responsabiliser l'Europe vis-à-vis de cette problématique et d'arriver à ce qu'elle s'en empare. Au travers de cette action, il s'agirait de créer un réseau européen de lutte contre les mariages forcés.

*(Applaudissements)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

**Mme Fatoumata Sidibé (MR).** - Rassurez-vous, Monsieur le Ministre, je ne comptais pas dire que vous ne prenez pas vos responsabilités. Ce colloque était effectivement très important et les différentes pistes évoquées montrent la difficulté de choisir une option particulière. Nous attendons avec impatience le rapport d'Athanas, qui sera publié au mois de septembre.

Parmi les acteurs de la lutte contre les mariages forcés figure aussi le monde de l'enseignement, qu'on n'entend pas souvent à ce sujet, alors qu'il est fondamental. En effet, les enseignants détectent souvent en premier lieu les situations d'urgence ou à risque. Il serait intéressant de travailler davantage avec les enseignants, surtout ceux qui sont en contact avec les jeunes filles en fin de cursus scolaire.

Nous nous réjouissons d'apprendre qu'une ligne d'appel spécifique sera mise en place au printemps prochain. Comme vous le dites, la question des mariages forcés n'a rien à voir avec la violence conjugale. A une question écrite que j'avais posée l'année dernière, il m'avait été répondu que seulement 2% des appels reçus par Ecoute violences conjugales concernaient les mariages forcés. Toutefois, il est interpellant de savoir que, parmi les personnes victimes de violences conjugales qui téléphonent, une personne sur quatre vit un mariage forcé. Les violences peuvent être décuplées par cette situation.

Je ne vous ai pas entendu non plus sur l'interconnexion des différents acteurs: police, assistants sociaux, ... Cette interconnexion me semble essentielle. Des personnes travaillant pour la police souhaiteraient sans doute également se former à cette thématique et être davantage intégrées à ce réseau. Qui sont les acteurs effectivement associés à ce projet?

Enfin, la question des mineur(e)s me semble fondamentale. Il faudrait créer un cadre de concertation au niveau de la jeunesse pour protéger ces victimes, souvent mineures. La pression se manifeste surtout avant 18 ans. Quelle concertation existe à ce niveau-là?

Nous attendons avec impatience la rentrée pour continuer à réfléchir à cette thématique. Je n'apprécie pas les allusions selon lesquelles je nierais le travail de terrain. S'il y a quelqu'un qui respecte le travail de terrain, c'est bien moi.

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Mahinur Ozdemir.

**Mme Mahinur Ozdemir (cdH).-** Je tiens à vous remercier, car je sais que vous travaillez sur cette thématique sensible depuis le début de la législature et que vous la prenez à bras-le-corps. Je vous encourage donc véritablement dans votre action.

Cependant, il est important de sensibiliser les corps de police, qui ne sont pas toujours demandeurs, contrairement à ce que Mme Fatoumata Sidibé a dit. En effet, il s'agit d'une thématique très spécifique qu'il convient de prendre en considération différemment des autres formes de violence. Je vous encourage donc également à aller dans ce sens.

Je sais aussi que vous travaillez avec la Fondation Roi Baudouin sur d'autres projets. Nous serons très certainement amenés à en discuter à d'autres occasions. J'espère en tout cas que vous approuverez l'idée d'une collaboration avec les corps de police.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Emir Kir, ministre.

**M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.-** Je compte instaurer officiellement une collaboration avec la ministre Evelyne Huytebroeck concernant les mineurs, car je pense qu'il est essentiel de coopérer avec la ministre en charge de la Jeunesse par rapport à ce genre de situations. Je ne manquerai pas de revenir vers vous après avoir pris contact et organisé les premières réunions.

Ensuite, en ce qui concerne la question des contacts avec la police, le colloque international auquel nous avons assisté a montré que certains corps de police étaient désireux d'avoir des informations à ce sujet. C'était le cas de la zone de police Saint-Josse-ten-Noode / Schaerbeek / Evere. Il y a donc peut-être effectivement un travail de sensibilisation à faire au niveau des zones de police.

Je ne manquerai pas d'en informer le Réseau mariage et migration, afin que dans le cadre du travail qui est mené, nous n'hésitions pas à organiser des concertations avec les zones de police. En effet, il y a là aussi un travail important à réaliser. Par ailleurs, il faut savoir que des médiateurs travaillent déjà à la police et que des agents de police participent à nos formations. Je vous rejoins sur le fait qu'il faut renforcer ce type de démarche.

**Mme la Présidente.-** Les incidents sont clos.

#### LA PROBLÉMATIQUE DE L'INCESTE

DE **MME DOMINIQUE BRAECKMAN**

À **M. EMIR KIR,**  
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Dominique Braeckman.

**Mme Dominique Braeckman (Ecolo).-** Il y a quelques mois, je vous avais interpellé concernant la problématique de l'inceste et le cas plus précis de l'association SOS Inceste, actuellement dans une situation très difficile.

L'enfant abusé dans son milieu familial vit la plupart du temps dans un système totalitaire où la domination, le contrôle et le chantage, la séduction et la culpabilisation, la confusion totale des rôles confinent la victime dans l'isolement et l'angoisse de mort. A l'âge adulte, les séquelles restent légion tant aux niveaux physique et psychique que social.

La victime de l'inceste est particulièrement sujette à des sentiments ambivalents vis-à-vis des auteurs de ces abus.

Comme la victime a subi souvent très jeune la dévalorisation, la domination et le lavage de cerveau de la part de personnes souvent censées la protéger, les séquelles à l'âge adulte sont fréquentes. Je pense malheureusement que l'on peut établir des hiérarchisations dans l'horreur et que ces victimes sont malheureusement encore plus mal loties que d'autres, et ce, sans parler des jeunes handicapés, victimes "privilégiées", ou des enfants nés de l'inceste.

Le travail de reconstruction est particulièrement long pour les victimes de l'inceste, pour autant d'ailleurs qu'elles acceptent de sortir de la honte, de la culpabilité et du silence. Une manière de les aider à franchir le pas est de leur offrir une enseignement correspondant à leur problème. C'est ainsi que, depuis une vingtaine d'années, l'asbl SOS Inceste soutient les adultes survivant à l'inceste et qui ont réussi à pousser la porte d'une association qui nomme leur souffrance, qui les fait se sentir moins seuls et qui les aide à déculpabiliser.

Cette association entreprend des démarches de réinsertion professionnelle, d'aide médicale, psychologique ou juridique, dans le cadre d'un réseau de professionnels composé de juristes, psychologues, médecins, gynécologues, urologues, services de police, services d'aide aux victimes ou même médiateurs de dettes.

Tout cela grâce à l'aide de bénévoles, d'un agent contractuel subventionné (ACS), de 6.000 € consacrés aux frais de fonctionnement et de sources de financement privées qui se tarissent à un point tel que l'association envisage de fermer ses portes.

Dans le même temps, les demandes d'aide ne cessent de croître, et ce, pour tous les services, à un point tel que SOS Viol envoie une partie des personnes concernées directement à SOS Inceste.

Que faire avec toute cette souffrance si l'association doit fermer ses portes? Cette situation relève aujourd'hui de l'urgence et m'incite à vous poser six questions. Premièrement, est-il envisageable de répondre positivement à la demande d'agrément de l'association en tant que service d'aide aux victimes?

En novembre, vous n'aviez pas fermé la porte, mais indiqué être conscient des difficultés de l'association: *"Benoît Cerexhe et moi-même sommes en train d'étudier, via notre arrêté de programmation, les services du social et de la santé qu'il y aura lieu d'agréer et qui feront l'objet d'une programmation. Soyez assurée du fait que nous analyserons, avec la meilleure attention, le cas de l'asbl SOS Inceste"*.

On pourrait me rétorquer que l'heure n'est peut-être pas encore à la programmation. Néanmoins, après l'agrément provisoire d'autres services, comme un centre pour jeunes en difficulté, un centre de planning familial ou une maison médicale, peut-être cet agrément provisoire serait-il une voie intéressante.

En deuxième lieu, est-il envisageable que l'association puisse être reconnue dans le cadre des réseaux de santé, qui intègrent des acteurs tant du secteur de la santé que du secteur social, et donc qu'elle puisse être subventionnée pour ce qu'elle fait? En effet, elle crée du réseau avec les secteurs subventionnés et des acteurs aussi divers que des juristes, psychologues, médecins, etc.

De plus, nous avons voté, il y a deux ans, un décret ambulatoire intégrant les services d'aide aux victimes. Les démarches d'évaluation qualitatives font-elles état du besoin de création d'un service spécifique supplémentaire permettant de mieux répondre aux besoins des personnes victimes de l'inceste?

Quatrièmement, est-il envisageable de réfléchir au sein de la Conférence interministérielle Social Santé bruxelloise à l'élaboration d'une politique proactive pour prévenir les abus incestueux et dégager les moyens permettant de rencontrer la demande des victimes? Il est vrai que les victimes ne sont parfois pas encore à ce stade. Ce sont des personnes particulièrement fragiles et déconstruites, qui pourraient se remettre patiemment en selle pour une vie si pas épanouie, du moins possible.

A côté de la conférence interministérielle bruxelloise, pouvez-vous entamer des démarches auprès des conférences interministérielles avec d'autres niveaux de pouvoir afin de trouver des moyens financiers?

Enfin, est-il envisageable de collecter davantage de données sur le sujet?

Je suis parfaitement d'accord avec les discours selon lesquels il est vain de multiplier inconsidérément les services et je sais que la situation budgétaire de la Commission communautaire française n'est pas brillante. Soyons clairs: mon interpellation ne vise pas à demander la création d'un service supplémentaire, mais à subventionner un service existant afin d'en empêcher la disparition du champ social, à l'heure où le nombre des victimes va croissant.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

**M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.**- Comme vous, je tiens à commencer mon intervention en saluant pleinement le travail accompli par SOS Inceste. Cette asbl remplit des missions essentielles de réinsertion professionnelle, d'aides médicale, psychologique et juridique. Et même si l'inceste est bel et bien reconnu et traité, le travail de cette asbl est d'autant plus délicat et particulier qu'il touche au tabou et à l'intime.

Grâce aux quatre services agréés d'aide aux justiciables, tout un travail est réalisé sur le territoire de la Région bruxelloise pour répondre aux besoins de toute victime, quelle qu'elle soit. Le même respect et l'égale attention sont accordés dans nos services à toutes les situations et toutes les personnes qui viennent frapper à leurs portes sont traitées de manière égale. Les demandes d'aide sont traitées dans leur complexité et leur singularité et le service qui les reçoit est tantôt généraliste, tantôt spécifique.

Au-delà du Centre de prévention des violences conjugales et familiales, de SOS Viol, Autrement bis et du Service laïque d'aide aux justiciables et aux victimes, toute personne victime d'inceste trouvera toute l'assistance dont elle a besoin au sein de nos 27 centres de planning familial. Les liens et le travail de réseau qui existent entre eux sont consacrés au travers du décret ambulatorio.

J'entends bien que les demandes des asbl sont en croissance, à l'instar de celles qui répondent à des besoins fondamentaux de la population bruxelloise et qui se voient aussi parfois submergées, tant les missions qu'elles ont à remplir sont importantes. Si cette augmentation d'appels à l'aide peut signifier le retrait progressif d'un tabou sociétal, elle doit évidemment aussi mobiliser les pouvoirs publics.

Voilà pourquoi nous avons lancé un arrêté de programmation, afin de jauger au mieux les besoins de nos concitoyens et l'offre existante. La première phase de ce long travail consiste en une évaluation basée sur une étude de l'asbl Question santé. Cette asbl a elle-même appuyé ses constats sur des études d'ampleur nationale ainsi que sur des études analysant largement l'offre sur le territoire bruxellois, qu'elle émane de la

Commission communautaire française ou de la Commission communautaire commune.

Cependant, nous désirons, mon collègue Benoît Cerexhe et moi-même, aller encore plus loin en lançant une étude qui offre un point de vue aiguisé sur les besoins de la population bruxelloise et leur adéquation avec l'offre, mais cette fois en termes de fonctions, et non de services, afin d'affiner l'outil.

Bien entendu, c'est la totalité de l'offre qui sera passée au peigne fin, qu'elle émane de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune, des CPAS, des communes, de la région ou encore de l'Etat fédéral. Même si nous nous devons, en raison du décret ambulatorio, d'attendre le passage au Collège de notre arrêté de programmation avant de décider de l'agrément d'un nouveau service, la question est déjà largement en débat concernant, par exemple, l'intérêt des services généralistes ou des services particuliers.

SOS enfants s'occupe des mineurs victimes d'inceste en tant que service d'aide à la jeunesse de la Communauté française. Ce service est présent dans deux hôpitaux bruxellois: Saint-Pierre et l'UCL.

En ce qui concerne les adultes, ils ont à leur disposition, outre l'expertise de l'asbl SOS Inceste, pas moins de 22 services de santé mentale tout à fait à même de les aider à se reconstruire et à entamer toutes sortes de démarches, même si, évidemment, les demandes sont de plus en plus nombreuses. Enfin, sachez qu'au sein de ces 22 services de santé mentale, de nombreuses équipes prennent spécifiquement en charge des enfants.

Quant à votre question sur la reconnaissance de l'asbl SOS Inceste dans le cadre de réseaux de santé, je pense qu'il vaut mieux que ce soit mon collègue Benoît Cerexhe qui vous réponde. Un travail est à réaliser sur ce point.

Les démarches d'évaluation qualitative n'ont pas encore donné lieu à des propositions dans ce domaine; les rapports finaux n'étant attendus que dans trois ans.

L'intégration de la problématique de l'inceste dans la Conférence interministérielle Social Santé ne devrait pas poser de problème. C'est un sujet qui mérite d'être examiné dans le cadre d'un débat plus large autour de la pertinence des services généralistes et spécialisés, quels que soient les problèmes abordés en matière sociale ou de santé, ou encore avec le niveau fédéral.

Je ne veux pas non plus nier la situation difficile et le risque de faillite que rencontre actuellement l'asbl SOS Viol. Je rencontrerai l'équipe de l'asbl au mois de juillet pour m'entretenir avec elle de ses besoins particuliers et essayer de dégager des pistes de solutions. Etant donné le remarquable travail de cette association, je prendrai donc mes responsabilités, dans les limites de nos moyens budgétaires.

(Présidence : M. Michel Colson, premier vice-président)

**M. le Président.**- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

**Mme Dominique Braeckman (Ecolo).**- J'ai l'impression que je n'ai pas réussi à faire passer l'urgence, l'importance et la gravité de la situation et que l'on va laisser tomber SOS Inceste. Cette rencontre prévue avec l'équipe est le seul espoir que je tire de votre réponse. Je pense que si l'on abandonne SOS Inceste, ce sera grave pour les victimes d'inceste qui n'iront certainement pas s'adresser à un autre service d'aide global qui ne nomme pas spécifiquement leur problématique et dans lequel elles ne trouveraient de toute façon pas leur place, puisque ces services sont déjà débordés. La faillite de ce

service signifierait un service en moins, alors que nous en manquons déjà cruellement.

Je place dès lors tous mes espoirs dans cette rencontre que vous allez avoir avec l'équipe de SOS Inceste en juillet. J'espère qu'elle vous convaincra mieux que moi de la gravité de la situation, et je profite de la présence de mes collègues de la commission des Affaires sociales pour annoncer que je compte proposer de travailler sur ce sujet en commission.

**M. le Président.-** L'incident est clos.

LA DIVISION PAR CINQ DE L'AIDE ALIMENTAIRE OCTROYÉE  
PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE ET SES CONSÉQUENCES  
POUR LES STRUCTURES ACTIVES DANS L'AIDE AUX DÉMUNIS

DE **MME OLIVIA P'TITO**

À **M. EMIR KIR**, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

**M. le Président.-** La parole est à Mme Olivia P'tito.

*(Présidence: Mme Dominique Braeckman,  
troisième vice-présidente)*

**Mme Olivia P'tito (PS).-** La distribution gratuite de nourriture en Union européenne (UE) remonte à l'hiver 1986-1987, au moment de la mobilisation de Coluche pour fonder les Restos du cœur. C'est à cette époque également que la Banque alimentaire Bruxelles-Brabant (BAB) s'est donné pour défi de lutter à la fois contre la faim et le gaspillage. Cet organisme fait partie de la Fédération belge des banques alimentaires, qui adhère elle-même à la Fédération européenne des banques alimentaires.

Or, le 20 juin dernier, la Commission européenne a annoncé une baisse drastique de l'allocation que les 27 pays membres de l'UE versaient chaque année au Programme européen d'aide aux plus démunis, en puisant dans une partie du budget de la Politique agricole commune (PAC). A la suite d'une décision de justice européenne, le montant de l'aide sera en effet ramené de 500 millions d'€ annuels à 110 millions d'€.

Saisie par l'Allemagne, avec le soutien de la Suède, la Cour de justice européenne a déclaré illégale l'utilisation de fonds de la PAC pour ce qu'elle considère être un programme d'aide sociale. La Commission a bien tenté de pérenniser et d'améliorer le fonctionnement du programme, mais elle s'est heurtée à l'opposition de certains pays européens, dont l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Onze millions d'€, 74.000 tonnes de céréales et 1.700 tonnes de lait en poudre écrémé: c'est ce que l'UE octroie concrètement à la Belgique en 2011, dans le cadre de ce programme d'aide. En 2010, ce sont environ 13 millions de citoyens européens qui ont bénéficié de ce programme en Europe. Au lendemain de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté, le cynisme de cette décision est total, surtout si aucune mesure transitoire n'est prévue et aucune nouvelle solution envisagée.

Enfin, rappelons que parallèlement, en mai dernier, le tribunal de Termonde a condamné à six mois avec sursis un homme qui "volait" depuis dix ans déjà dans des conteneurs de supermarchés et redistribuait son butin aux plus démunis. Comeos, la Fédération de la grande distribution, s'était déclarée "soulagée" par cette décision, par laquelle le tribunal démontrait clairement que le vol de nourriture, même dans des conteneurs, est punissable. Selon Comeos, en cas de surplus, deux options s'offrent au commerçant: soit il en fait don aux banques alimentaires avant que la date de péremption soit dépassée, soit il le détruit.

Pourtant, malgré les déclarations de Dominique Michel, l'administrateur délégué de Comeos, selon lesquelles "*chaque année, nos membres offrent ainsi l'équivalent de 2,4 millions de repas aux banques alimentaires*", les chiffres de la Banque alimentaire Bruxelles-Brabant sont clairs et restent inacceptables.

Les seuls chiffres qui augmentent sont ceux des démunis, et non ceux des vivres récoltés.

M. Marc Tarabella, comme bien d'autres, s'en est insurgé au niveau européen. M. Philippe Courard l'a fait également au niveau fédéral.

Parallèlement, depuis de nombreuses années, le secteur de l'aide alimentaire se construit en Région bruxelloise. Des études paraissent régulièrement, dont "L'aide alimentaire au cœur des inégalités", publiée en 2007-2008 à la suite d'un colloque. Une concertation à propos de l'aide alimentaire sur le terrain se met également en place depuis quelques années.

En rapport avec cette volonté de pluralisme, de professionnalisation et de participation entre associations caritatives, publiques ou relevant de CPAS, voire de l'économie sociale, je voudrais savoir combien de structures d'aide alimentaire existent sur le territoire? Quelle proportion représente l'aide de la Banque alimentaire dans la redistribution de vivres? Avez-vous rencontré ces acteurs - ou leur coordination -, ainsi que les responsables de la Banque alimentaire depuis l'annonce de la Commission européenne? Quelle est leur position?

Bien sûr, la messe n'est pas encore totalement dite, sauf dans un volet. La Commission européenne, en la personne de M. Dacian Ciolos, commissaire européen chargé de l'Agriculture, indique être "*favorable à la poursuite du programme d'aide aux plus démunis, qui est efficace et a fait ses preuves*". Selon lui, les solutions sont sur la table et chacun doit sortir du bois. Cette prise de position est un peu facile. Sans unanimité, nous risquons la paralysie.

Existe-t-il une transversalité, un dialogue tant avec la région qu'avec le bicommunautaire au sujet de l'aide alimentaire dans le cadre du rapport de lutte contre la pauvreté et de sa mise en oeuvre? Des contacts ont-ils été pris sur le terrain avec les acteurs sociaux, publics ou privés, concernant ce réseau tellement utile au quotidien et sans doute encore davantage dès l'hiver prochain?

*(Présidence: Mme Julie de Groot, présidente)*

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Michel Colson.

**M. Michel Colson (MR).-** Je tiens à appuyer sans réserve l'interpellation de Mme Olivia P'tito, tant la situation et la décision européenne constituent à mes yeux une régression énorme dans l'aide aux plus démunis. En termes de chiffres, concernant l'aide alimentaire en 2010, ce sont 224.000 personnes qui ont bénéficié du programme européen d'aide aux démunis. Quelque 351 CPAS et 438 associations ont participé à ce programme.

A Bruxelles, 7 CPAS sont actifs et investissent des montants parfois extrêmement importants. Ces montants sont tantôt investis dans la location d'entrepôts, tantôt dans la création d'épiceries sociales qui instituent une forme d'aide s'éloignant résolument de la logique de l'assistanat. En 2011, le programme européen représente pour la Belgique un montant de 10.935.000 €. On annonce donc 2,8 millions pour 2012.

Bien entendu, le problème est que cette décision européenne s'inscrit dans un contexte tout à fait paradoxal présentant deux tendances. Que l'on soit en faveur ou non de l'aide alimentaire, je dirais qu'il faut s'en accommoder. Le fait que les files

s'allongent aux distributions d'aide alimentaire constitue le premier paradoxe. Les travailleurs sociaux sur le terrain sont formels: le nombre de personnes en demande d'aide alimentaire augmente chaque jour.

Depuis deux ans, les conséquences sociales de la crise financière se sont fait sentir: augmentation du nombre de chômeurs et de bénéficiaires d'allocations sociales et précarisation de nombreux travailleurs, en particulier les femmes et les personnes les moins qualifiées. Parallèlement, les coûts liés au logement, à l'énergie et aux denrées alimentaires augmentent. Ce sont donc des milliers de personnes bénéficiaires du revenu d'intégration ou d'allocations de chômage, mais aussi des petits pensionnés, des travailleurs pauvres, des personnes malades ou handicapées qui, pour faire face au coût de la vie et subsister décemment, ont recours à l'aide alimentaire.

Tous les indicateurs relatifs à la pauvreté sont alarmants: 15% de la population belge vit sous le seuil de pauvreté (fixé à 966 € par mois pour un isolé), près de 360.000 personnes ne parviennent plus à rembourser leur crédit ou leurs frais de vie quotidienne, 80.000 personnes sont sous règlement collectif de dettes, et plus de 18.000 familles ont été menacées d'expulsion l'an dernier dans notre pays. On dénombre également 90.000 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, dont 37.000 en Région bruxelloise.

De manière générale, et selon le SPF Economie, plus de 20% de la population boucle son budget difficilement, voire très difficilement. Il est donc inutile de préciser davantage l'importance - et c'est une forme d'aveu d'échec - que prend l'aide alimentaire dans ce contexte.

Une autre tendance paradoxale montre que les colis sont de plus en plus maigres. Pour répondre à cette demande, les CPAS et le secteur associatif s'organisent tant bien que mal, avec peu de moyens et beaucoup de bonne volonté. Le secteur associatif bruxellois de l'aide alimentaire compte 71% de bénévoles.

Les CPAS qui participent au programme européen organisent des distributions régulières dans leurs communes, de manière autonome ou par collaboration avec les associations. Le secteur associatif distribue les aliments qu'il reçoit des banques alimentaires. Celles-ci centralisent les denrées du programme européen et des dons des entreprises et des particuliers.

Ces dernières années, les collectes ont engrangé de moins bons résultats et les dons ont diminué. Le programme a dès lors pris une part encore plus importante. En 2008, 42% de l'aide alimentaire venait de l'Union européenne. Aujourd'hui, cette part est de 50%. Il est assez facile de mesurer les conséquences de cette diminution annoncée des dons.

J'ai lu ce matin dans la presse que le Parlement européen avait condamné l'attitude de l'Allemagne et de certains autres Etats européens. Des déclarations de la Commission peuvent rassurer sur ses intentions, mais peut-être pas sur la finalité.

Dans ce cadre-là, je crois qu'il vous appartient, Monsieur le Ministre, de participer à ce concert de protestations. Une conférence de presse a été organisée par la Ligue belge des droits de l'homme, les fédérations des CPAS wallons et bruxellois, la fédération des banques alimentaires, la Croix-Rouge et la FCSS. Il faut hurler sa colère.

La problématique a beau ne pas être simple, il nous revient d'être acteurs et de relayer des revendications légitimes à cet égard. Les CPAS étant les derniers acteurs de la chaîne, il est évident que, si cette source se tarit, ils se retrouveront confrontés à un grand problème qu'il serait intéressant

d'examiner en Assemblée de la Commission communautaire commune. Ce sera peut-être pour la rentrée.

(Applaudissements)

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Anne Herscovici.

**Mme Anne Herscovici (Ecolo).**- Six mois après la fin de l'année européenne de lutte contre la pauvreté, il est choquant de devoir se mobiliser contre un règlement européen qui entend réduire de 80% les budgets alloués à l'aide alimentaire des plus démunis.

La Fédération des centres de service social (FCSS) s'y emploie, avec notamment le soutien des CPAS. Elle nous rappelle qu'en Belgique plus de 224.000 personnes parmi les plus pauvres survivent grâce à des colis alimentaires et nous savons que Bruxelles est la région où la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté est la plus élevée.

Evidemment, comme la Fédération et les autres acteurs du secteur le mettent en évidence, il n'y a pas de quoi pavoiser. La nécessité d'assurer cette aide alimentaire jette une lumière crue sur l'état de notre société et ses scandaleuses inégalités. Des milliers de personnes (pour m'en tenir à notre région) n'ont pas accès à une alimentation adéquate et équilibrée, et en sont réduites à "quémander de la nourriture".

Ce n'est pas vraiment l'idée que nous nous faisons de la dignité humaine. Comme le disait Hugues-Olivier Hubert en présentant la recherche-action qu'il a menée pour la FCSS sur les réalités de l'aide alimentaire à Bruxelles, *"la question alimentaire pose la question de la dignité de ceux qui ont faim, mais aussi celle de la dignité de l'Etat et de tous"*.

L'aide alimentaire est un palliatif. Les acteurs de terrain en sont les premiers conscients et, dans le même temps, les files s'allongent. En attendant de pouvoir s'en passer, il importait d'améliorer et de professionnaliser les pratiques du secteur, qui s'appuie pour une très large part sur des bénévoles.

C'est ce à quoi s'est attelée la FCSS avec la volonté de faire de cette aide palliative *"un levier dans un travail social à visée émancipatrice, un outil dans la lutte contre les inégalités sociales et de santé, un lieu de participation pour les bénéficiaires ou encore un terrain pour la mise en oeuvre de projets d'économie solidaire"*. Bref, une solution qui s'éloigne le plus possible de l'ancienne conception du caritatif.

C'est dans cette perspective que, dans sa déclaration de politique générale, le Collège s'engageait à soutenir une professionnalisation des pratiques de l'aide alimentaire ainsi que la mise en place de dispositifs favorisant une participation accrue des usagers de celle-ci. Dans cette optique, indique encore la déclaration, *"la formalisation de collaboration entre les CPAS et les associations qui offrent une aide alimentaire sera envisagée"*.

Il va sans dire que si la coupe sombre européenne devait se confirmer en 2012, nombre d'acteurs bruxellois de l'aide alimentaire verraient une partie substantielle de leurs réserves fondre comme neige au soleil. Des centaines de familles et de personnes seraient privées d'une aide alimentaire vitale, et les efforts consentis par la Commission communautaire française pour professionnaliser le secteur seraient mis à mal.

Le poids de la Commission communautaire française face à la Commission européenne n'est sans doute pas très lourd, quel que soit le pouvoir de conviction de notre Collège. Néanmoins, eu égard aux enjeux, il est important que la Commission communautaire française se manifeste. Quels contacts le Collège a-t-il pris avec la Commission européenne, vos collègues fédéraux Sabine Laruelle et Philippe Courard, et, bien sûr, vos collègues de la région et du bicommunautaire?

Par ailleurs, j'ai eu la chance de participer au colloque organisé il y a trois ans par la FCSS et d'y entendre votre représentante tracer quelques-unes de vos pistes de travail: je pense notamment à l'obligation pour les grandes surfaces de donner leur surplus.

Les organisations syndicales y faisaient aussi part de l'écoeurément de leurs délégués face aux pratiques de mise au rebut de certains grands magasins, dont Mme Olivia P'tito a d'ailleurs rappelé un épisode particulièrement scandaleux. La Commission communautaire française n'a certes pas de compétence directe en la matière, mais avez-vous pu depuis avancer avec les autres niveaux de pouvoir sur cette question?

De notre côté, le groupe des Verts au Parlement européen est intervenu il y a quelques jours sur cette question pour tenter de renverser les décisions.

Dans une carte blanche parue il y a déjà deux ans, on lisait sous la plume du secrétaire général de la FCSS : *"On le voit bien, les limites du travail social interrogent les politiques menées jusqu'ici en matière de lutte contre les inégalités. Sans la mise en place de leviers de régulation économique à la hauteur des phénomènes de précarisation actuels, le travail social se réduira de plus en plus à une version professionnalisée et laïcisée de l'aide caritative d'autrefois"*.

Oui, mille fois oui, il faut absolument soutenir les efforts faits du côté de l'aide alimentaire. Cependant, si nous ne travaillons pas en même temps sur les causes profondes de ce qui oblige les gens à vivre de colis alimentaires, nous n'avancerons guère sur l'essentiel.

*(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

**M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.**- Je commencerai par vous livrer un chiffre révélateur de mon sentiment sur cette question. En 2011, le Programme européen d'aide aux démunis (PEAD) représente, pour la Belgique, un montant d'environ 11 millions d'€. En cas de réduction, il passera à 2,8 millions d'€.

Cette mesure politique va provoquer une catastrophe et, comme vous l'avez rappelé, les conséquences sociales seront désastreuses. Il y va, en outre, de la crédibilité de l'Europe et j'y reviendrai dans ma conclusion. Il est absolument nécessaire de réagir et de s'opposer à la mesure envisagée.

Pour information, à Bruxelles, la FCSS est soutenue et financée, depuis 2006, à hauteur de 30.000 € pour son projet de Concertation aide alimentaire. Il s'agit du regroupement d'une trentaine d'associations bruxelloises. Certaines distribuent des colis de nourriture, d'autres tiennent un restaurant social ou encore gèrent une épicerie sociale.

La Concertation aide alimentaire a pour objectif de soutenir ces associations, qui s'inscrivent dans une démarche collective, afin de garantir la qualité de l'aide alimentaire à tous les niveaux. Au-delà de l'amélioration de l'aide alimentaire, la Concertation vise à attirer l'attention des politiques et du grand public sur une réalité inacceptable et à proposer des outils de changement.

Pour répondre à vos questions, Madame P'tito, on recense environ 90 associations qui offrent de l'aide alimentaire sur le territoire de la Région bruxelloise, même s'il faut garder à l'esprit qu'il est impossible de les répertorier précisément. En effet, le panel d'associations est vraiment très large et diversifié. Il va de la moins professionnalisée à la plus structurée, sans compter le soutien apporté par les églises de

type évangélique et par les mosquées qui dispensent, elles aussi, de l'aide alimentaire.

La Banque alimentaire Bruxelles-Brabant est le premier fournisseur de toutes les associations, à l'exception des épiceries sociales. Elle fournit donc également les produits issus du PEAD, dont on discute ces jours-ci. On peut donc dire sans se tromper que la Banque alimentaire Bruxelles-Brabant fournit entre 60 et 80% des vivres distribués par les associations.

Nous sommes en contact permanent avec les travailleurs de la fédération, qui coordonnent la Concertation Aide Alimentaire. Ils nous ont remis un courrier signé par le coordinateur du Réseau national de lutte contre la pauvreté, le président de l'asbl Sociale Kruideniers Vlaanderen, le président de la section CPAS de l'Association de la Ville et des Communes de la Région bruxelloise, le président des Fédérations belge et européenne des Banques alimentaires, le président de la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et des Communes wallonnes, la secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, l'administrateur général de la Croix-Rouge de Belgique, le président de la Ligue des Droits de l'Homme et enfin le directeur du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté.

Par le biais de ce document signé, ils ont voulu nous faire part de leur analyse et de la position commune des acteurs de terrain concernant la diminution de l'aide alimentaire prévue à partir de 2012.

Pour eux, cette annonce brutale constitue une énorme régression de l'aide aux plus démunis. Comme l'ont rappelé M. Michel Colson et Mme Anne Herscovici, en Belgique, quelque 224.000 personnes parmi les plus pauvres seront touchées par cette décision, avec pour conséquence l'accentuation de leur précarité sociale. *A fortiori*, le nombre de personnes en demande d'aide alimentaire augmente chaque jour.

Depuis deux ans en effet, les conséquences sociales de la récente crise financière se font sentir. Ce sont donc des milliers de personnes qui, pour faire face au coût de la vie et mener une vie décente, ont recours à l'aide alimentaire. D'une manière générale, plus de 20% de la population boucle son budget (très) difficilement. On comprend dès lors mieux pourquoi les services sociaux sont tant sollicités pour des demandes d'aide alimentaire.

Ces dernières années, les collectes de vivres ont engrangé de moins bons résultats. En 2008, 42,7% de l'aide alimentaire distribuée par les banques alimentaires provenaient de l'Union européenne. Aujourd'hui, on estime cette part à 50%. Il y a donc une baisse de l'intervention qui venait par ailleurs, alors que l'on a appris également la baisse projetée de l'intervention de l'Union européenne.

Si rien n'est fait, de nombreuses associations et les CPAS se verront obligés d'interrompre purement et simplement les distributions, abandonnant à leur sort les personnes dans le besoin. Or, en ratifiant la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Belgique s'est engagée à veiller à ce que toute personne dispose d'un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, en garantissant notamment l'accès à l'alimentation.

En vertu de ces engagements juridiques et éthiques, tous ces signataires nous demandent de mettre tout en oeuvre pour que les montants alloués à l'aide alimentaire d'urgence soient maintenus. Car bien que cette aide soit palliative et ne saurait être considérée comme une fin en soi, force est de constater qu'elle est à ce jour indispensable.

Vous me demandez également la position du gouvernement par rapport à l'attitude du commissaire européen à l'Agriculture Dacian Cioloș, qui s'est déclaré favorable à la poursuite du programme. Cette question n'a pas encore été abordée par le gouvernement et il m'est donc difficile de me prononcer aujourd'hui au nom de mes collègues.

Pour ma part, j'ai déjà pris des initiatives et établi de nombreux contacts. J'estime que nous devons construire une Europe solidaire. A ce titre, il me semble urgent, aujourd'hui, que l'Europe affirme clairement sa volonté de ne laisser personne au bord de la route et de prendre les initiatives qui s'imposent pour sauvegarder et pérenniser le programme européen d'aide aux démunis.

Notre petite Commission communautaire française n'a pas beaucoup de poids sur les décisions. Les ministres responsables en ce domaine ont donc décidé de travailler ensemble. C'est pourquoi nous nous apprêtons à écrire officiellement à la Commission européenne. L'initiative vient de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, Mme Eliane Tillieux, responsable de l'Action sociale et de l'Egalité des chances à la Région wallonne, Mme Ingrid Lieten, compétente pour la Lutte contre la pauvreté en Flandre, Mme Brigitte Grouwels et Mme Evelyne Huytebroeck, ministres compétentes au niveau bicommunautaire bruxellois, et moi-même pour l'Action sociale et la Famille à la Commission communautaire française.

Ce courrier, signé par tous les niveaux de pouvoir de Belgique, sera envoyé afin de sensibiliser la Commission européenne. Il en va de la crédibilité même de l'Europe. Une année a été dédiée à la lutte contre la pauvreté infantile, et voilà que l'année suivante, l'Europe annonce une diminution des budgets pour ce poste! C'est inacceptable.

Enfin, Madame P'tito, il existe bel et bien une transversalité et un dialogue avec le bicommunautaire au sujet de l'aide alimentaire dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

La Fédération des centres de service social regroupe sous ses ailes non seulement les dix centres d'action sociale globale agréés par la Commission communautaire française, mais également les dix centres d'aide aux personnes du bicommunautaire. Ils travaillent de concert, mutualisant les forces et les idées pour construire des projets ayant un sens pour la population bruxelloise.

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Olivia P'tito.

**Mme Olivia P'tito (PS).-** Effectivement, il me semble aussi essentiel qu'il y ait une transversalité et un dialogue pour aller au-delà des questions institutionnelles. Pour que la situation change au niveau européen, il est nécessaire que ces décisions ne restent pas sans suite et qu'une solution de transition soit adoptée au plus vite.

Je peux tout à fait admettre que cela ne se passe pas dans le cadre de la Politique agricole commune, mais ailleurs, par exemple en Politique d'aide sociale, sur la base d'autres budgets. A partir du moment où une solution est trouvée afin de pérenniser les financements, la manne budgétaire dans laquelle on puise importe peu.

Nous vivons dans une société capitaliste, mais nous devons responsabiliser chacun et faire pression afin d'enclencher des processus de solidarité. Les enseignes de grande distribution sont un acteur important de ce dossier et je ne peux que plaider pour qu'une lettre leur soit également envoyée, pour les conscientiser notamment par rapport au gaspillage dont elles font preuve.

Dans notre région, dans une ville aussi importante que Bruxelles, où l'activité économique est dense, où les congrès

sont nombreux, où le secteur de l'horeca est très développé, il y a encore beaucoup de pistes à explorer, de moyens à trouver et de petites solutions à dénicher ici et là afin de trouver des solutions.

Nous ne pourrions sans doute pas résoudre la globalité de la problématique par le biais de la Banque alimentaire, mais nous pouvons diversifier dès à présent les sources d'approvisionnement. Etant donné que le nombre de démunis ne fait qu'augmenter, il est clair que tous les moyens, même les plus infimes, doivent être mobilisés.

Même si la Commission communautaire française est petite, je crois fermement aux vertus de l'effet papillon, qui a déjà prouvé son efficacité par le passé.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Emir Kir, ministre.

**M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.-** Je confirme que nous allons dans le sens d'une diversification de notre panel d'actions. Nous allons d'ailleurs écrire officiellement aux grandes surfaces pour les sensibiliser à la question.

**Mme la Présidente.-** L'incident est clos.

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### REMERCIEMENTS

**Mme la Présidente.-** Comme nous en avons fini avec les interpellations et que nous allons entamer les questions orales, il me semblait opportun de vous souhaiter de bonnes vacances et de vous remercier pour tout le travail fourni.

Nos remerciements très sincères vont aux membres de la police militaire, aux "jongleurs" de ce Parlement que sont le service technique, au service du compte rendu, qui joue un rôle essentiel et parfois ingrat, à l'excellente équipe du Parlement francophone bruxellois qui oeuvre tant derrière moi qu'en coulisse, ainsi qu'aux collaborateurs et à vous tous. L'année qui vient de s'écouler a été bien chargée et celle qui s'annonce risque d'être mouvementée.

Je m'adresserai ici spécifiquement à l'équipe des huissiers et huissières, qui constitue non seulement un rouage essentiel pour le travail de notre Assemblée, mais qui, de surcroît, incarne l'aspect vraiment personnel de notre travail. On connaît parfois plus certains huissiers et huissières, et on s'adresse parfois plus à eux et elles qu'à certains de nos collègues. Ils connaissent nos personnalités, parfois nos petits travers et nous échangeons souvent des petits mots avec eux.

Aujourd'hui, nous mettrons spécialement à l'honneur Mme Marina Vandezande, qui est la chef huissière adjointe et qui nous quitte après vingt années d'activité au sein de cette Assemblée.

*(Applaudissements sur tous les bancs)*

C'est sa toute dernière séance aujourd'hui. Cela contente son époux, qui souhaite qu'elle ait meilleure mine en allant à la Côte d'Azur. Marina est l'incarnation de la personne que l'on remercie chaleureusement, car elle est toujours souriante, prête à aider et travailleuse. Madame Vandezande, vous allez vraiment manquer à ces murs, aux parlementaires qui siègent ici et à tous vos collègues. Revenez de temps à autre donner de vos nouvelles, car cela nous ferait grandement plaisir. Tout le monde vous souhaite le meilleur et vous remercie du fond du cœur.

*(Applaudissements sur tous les bancs)*

## QUESTIONS ORALES

**Mme la Présidente.-** L'ordre du jour appelle les questions orales.

LA CONSOLIDATION DE LA TRÉSORERIE DE BRUXELLES FORMATION  
À CELLE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DE M. JOËL RIGUELLE

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,  
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT EN CHARGE DU BUDGET

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Joël Riguelle.

**M. Joël Riguelle (cdH).-** Comme chacun le sait, la Commission communautaire française souffre de marges de trésorerie très limitées. Parallèlement à un nécessaire refinancement devant lui permettre de continuer à répondre aux besoins sociaux des Bruxellois, l'accord de majorité prévoit *"préalablement à la conclusion d'emprunts autorisés par l'Assemblée de la Commission communautaire française, le versement de toute trésorerie positive ou de toute réserve financière non consolidée avec la trésorerie de l'administration centrale sur un compte consolidé de l'administration centrale"*.

Je souhaiterais tout d'abord vous demander de nous dresser un état des lieux de la trésorerie de la Commission communautaire française à ce jour. La situation s'est-elle quelque peu améliorée? On sait que Bruxelles Formation dispose d'une trésorerie plus favorable. Je souhaiterais dès lors vous demander si la consolidation de sa trésorerie à la trésorerie de la Commission communautaire française a pu être réalisée comme prévu par l'accord de majorité.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

**M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge du Budget.-** Comme vous avez pu vous en rendre compte, ce lundi lors de la commission du Budget qui s'est tenue avec la Cour des comptes sur la préfiguration des résultats de l'exécution budgétaire pour 2010, la situation de la trésorerie de l'ensemble de l'entité, au 31 décembre 2010, s'est trouvée en position créditrice de 12,6 millions d'€, soit une hausse de 2,4 millions d'€ par rapport à l'exercice 2009.

Cette situation s'explique par le fait conjugué d'une non-consommation totale des crédits (estimée à 2,2%, là où le gouvernement l'avait estimée a priori à 1%) et d'un report de quelques paiements en 2011, à la suite de retards dans le traitement de certains dossiers au niveau administratif.

Comme le signale la Cour des comptes, cette amélioration provient majoritairement de la situation financière des services de l'administration centrale (plus 2,9 millions d'€) et de Bruxelles Formation (plus 2,3 millions d'€), alors que la situation financière des institutions consolidées SGS SFPME et SGS SBFPH se détériore respectivement de 1,6 million d'€ et de 1,7 million d'€.

Si l'évolution de la situation de la trésorerie semble à première vue positive pour l'année 2010, il ne faut pas s'y tromper: elle est bel et bien préoccupante, puisqu'elle n'a cessé de se dégrader au fil du temps, tenant compte des déficits enregistrés par notre institution.

En prenant comme base de calcul les soldes moyens sur l'ensemble des comptes de la Commission communautaire française, on constate en effet que le solde moyen passe de plus de 13,5 millions d'€ en 2005 à 4,5 millions d'€ en 2010.

De même, le nombre de jours où les comptes présentaient un solde débiteur est passé de 21 en 2005 à 125 en 2010. Cela induit, entre autres, une diminution importante des intérêts financiers que touche chaque année la Commission communautaire française.

Rappelons que la Commission communautaire française a toujours essayé de maintenir son déficit budgétaire dans les limites du raisonnable. Malheureusement, force est de constater que depuis 2005, l'institution n'a plus réussi à présenter un budget en équilibre, pour des raisons bien connues de tous. Néanmoins, l'objectif de cette législature est bel et bien un retour à l'équilibre à l'horizon 2015 - et si possible en 2012, comme le gouvernement l'a décidé -, tel que préconisé par le fédéral dans le cadre de nos engagements européens.

Au regard de cette évolution de la trésorerie, il apparaissait donc opportun d'envisager des opérations de bonne gestion et prudentes, susceptibles de la ménager, telles que la centralisation de la trésorerie de Bruxelles Formation.

J'en viens donc à votre deuxième question. Effectivement, l'accord de majorité fait état d'une consolidation des trésoreries et le gouvernement a déjà pris des engagements en ce sens. Pour mémoire, le 22 octobre 2009, le gouvernement convenait explicitement que ce principe devait être mis en place dès le début de l'année 2010. Cependant, après évaluation par Bruxelles Infrastructure Finance (Brinfin), l'organisme qui gère la trésorerie de notre institution, d'une série de données financières et en lien avec la situation économique générale du pays, il a été fortement déconseillé de conclure à ce moment-là la centralisation des trésoreries.

En effet, au début de 2011, la situation du marché était telle que le taux de financement moyen de la Commission communautaire française (débiteur) était inférieur au taux moyen créditeur de Bruxelles Formation sur ses comptes à haut rendement. Cette situation exceptionnelle aurait impliqué, en cas de consolidation des trésoreries, une perte de revenu pour les deux institutions. Les ministres ont donc convenu de ne pas concrétiser immédiatement cette centralisation, mais de signer une convention bipartite entre la Commission communautaire française et son organisme d'intérêt public, qui sera mise en œuvre dès que le marché retrouvera son cours normal.

Par ailleurs, les ministres ont également convenu qu'en attendant la mise en œuvre de la centralisation, un système transitoire de meilleure gestion des trésoreries serait mis en œuvre. Bruxelles Formation est ainsi tenu de fournir, dès 2011, à la Commission communautaire française un calendrier annuel de trésorerie (tenant compte de ses besoins réels), réactualisé tous les quatre mois. En contrepartie, la Commission communautaire française établit un plan de liquidation annuel garanti, tenant compte d'un fonds de roulement à hauteur des besoins de Bruxelles Formation.

En ce qui concerne la consolidation, après analyse avec le caissier de la Commission communautaire française, qui sera chargé de manière centralisée de l'ensemble des comptes de la Commission communautaire française et de Bruxelles Formation, il est apparu qu'un cadre décentralisé serait peut-être nécessaire afin de garantir le mécanisme au regard des obligations en matière de précompte mobilier, comme d'autres entités l'ont réalisé. Nous travaillons dans ce sens.

Par ailleurs, des discussions sont en cours avec la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre d'un soutien pour faire face à la difficile situation de trésorerie de notre institution.

## LA GRATUITÉ DES MUSÉES BRUXELLOIS LE PREMIER DIMANCHE DU MOIS

DE **M. AHMED MOUHSSIN**À **M. CHRISTOS DOULKERIDIS**,  
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT EN CHARGE DU TOURISME**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

**M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).**- Dans la déclaration de décembre 2007 du Conseil International des musées et de la Fédération mondiale des amis des musées pour un tourisme culturel durable dans le monde entier, il est dit dans son quatrième principe, qu'*"il est important de prévoir des parcours touristiques utilisant des programmes temporaires et organisés suivant un calendrier qui les rende accessibles tant aux populations locales qu'aux touristes étrangers. Les musées et le tourisme culturel doivent encourager l'interaction entre les visiteurs et la communauté hôte, dans un cadre respectueux des valeurs et de l'hospitalité de celle-ci"*.

La Commission communautaire française soutient le développement d'un tourisme culturel de qualité par le biais de diverses initiatives. On peut citer, entre autres, la subvention à des associations actives dans le secteur des visites guidées fédérées dans "Voir et dire Bruxelles" ou le soutien de l'initiative du Conseil bruxellois des musées affiliés au système City Card.

Dans l'accord de majorité de la Commission communautaire française, il est stipulé qu'*"une attention particulière sera portée à l'accueil et l'information des touristes et à la valorisation de l'attrait culturel de toute la Région bruxelloise au travers de la valorisation auprès des visiteurs, du dynamisme du monde culturel, des musées, des attractions et des associations"*.

Dans l'accord de majorité de la Communauté française, il est prévu d'*"intégrer davantage la dimension touristique dans le développement des musées par des synergies avec les stratégies régionales wallonne et bruxelloise et mieux informer les citoyens des mesures de gratuité existantes"*.

L'importance de la politique muséale dans le cadre touristique ne fait en effet aucun doute. Elle était d'ailleurs largement reprise dans les recommandations pour le plan stratégique du tourisme bruxellois des assises 2005. Il y était recommandé de mettre en valeur le patrimoine d'un point de vue touristique et la création artistique bruxelloise, belge et européenne. Il est également proposé de "mettre en tourisme" certains de ces musées existants.

En juillet 2004, un collectif composé de personnalités civiles et politiques lançait un appel dans La Libre Belgique pour une gratuité des musées chaque premier dimanche du mois. Le souhait des signataires était que les musées fédéraux, les musées sous la tutelle des différentes Communautés et les musées communaux participent à ce qu'ils appelaient la "fête mensuelle de la découverte". L'appel insistait sur l'impact positif d'une telle mesure pour les secteurs du tourisme, de l'horeca et de la vie associative.

La Communauté française, dès 2006, a mis en œuvre une politique de gratuité d'accès le premier dimanche de chaque mois à certains musées de la Communauté française. La ministre Fadila Laanan a annoncé que *"l'amplification de la mesure résultera de l'entrée dans le giron des musées reconnus d'un second train d'une vingtaine d'institutions"*.

*Environ le double des institutions pourront participer à la mesure, étant donné qu'elles disposeront d'une compensation. Une nouvelle circulaire sur la gratuité sera envoyée à toutes les institutions afin de rappeler les objectifs de cette mesure.*

*Notre objectif est avant tout de sensibiliser et de motiver les institutions au bien-fondé de la mesure"*.

Il semble donc généralement admis que la généralisation de la gratuité de l'accès de l'ensemble des musées de la région 12 dimanches par an rencontre le souhait à la fois des pouvoirs publics et des citoyens et s'inscrit dans les recommandations des assises du tourisme.

On doit malheureusement constater que cette mesure plébiscitée n'est que très partiellement appliquée à Bruxelles. Certains musées ayant un agrément ou un subventionnement de la Communauté française l'appliquent, d'autres le font, mais uniquement pour les groupes et sur réservation. Quant aux musées fédéraux, ils ont instauré une demi-journée de gratuité mensuelle, chaque premier mercredi du mois entre 13h et 17h. Au niveau local, la commune d'Ixelles avait été pionnière en 2004, grâce à une mobilisation citoyenne, mais elle a malheureusement fait marche arrière en 2006.

Je souhaiterais dès lors savoir quelles sont les mesures prises pour intégrer davantage la dimension touristique dans le développement des musées et comment les synergies entre la Commission communautaire française, l'Etat fédéral, la Communauté française et les communes se font-elles dans ce cadre-là?

Dans le cadre des outils d'information à l'attention des usagers des musées, soutenus par la Commission communautaire française, existe-t-il une attention particulière portée à l'information destinée aux touristes sur les mesures de gratuité existantes à l'heure actuelle?

Le Collège de la Commission communautaire française est-il favorable à la gratuité d'accès le premier dimanche de chaque mois dans les musées? A-t-il pris des initiatives pour inciter les musées à s'orienter vers cette politique?

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

**M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge du Tourisme.**- Je regrette que cette interpellation ait été transformée en question orale car nous aurons moins de temps pour y répondre.

L'accord de majorité de la Commission communautaire française prévoit qu'*"une attention particulière sera portée à l'accueil et l'information des touristes et à la valorisation de l'attrait culturel de toute la Région bruxelloise au travers (...) de la valorisation auprès des visiteurs, du dynamisme du monde culturel, des musées, des attractions et des associations"*.

Sur les 94 musées que compte Bruxelles, 28 sont actuellement toujours gratuits. Cette information est reprise sur le site portail du Conseil bruxellois des musées. Les musées qui sont gratuits un dimanche par mois sont tenus de l'être par la Communauté française. Les autres musées prennent part à cette gratuité, pour autant que le manque à gagner qui en résulte soit compensé par les pouvoirs de tutelle.

En juin 2008, une table ronde des musées bruxellois s'est réunie afin de débattre de l'accessibilité des musées aux familles et enfants et de la politique des prix. Une bonne trentaine d'acteurs culturels y ont pris part. La question de la gratuité a été abordée, même si elle n'a pas, en conclusion, fait l'unanimité chez les participants.

Cependant, à cette occasion, une série de réflexions furent formulées par les représentants des musées:

- l'attractivité d'un musée ne repose pas que sur le prix, d'autres facteurs jouent aussi un rôle déterminant: les collections, l'image, l'accessibilité, la communication, ...;
- la gratuité en soi n'est pas suffisante, il est essentiel qu'elle soit soutenue par une campagne de communication intensive qui rend la mesure connue de tous et toutes;
- la gratuité ne garantit pas une augmentation de la fréquentation à elle seule, car ce genre de mesures demande toujours des efforts de communication supplémentaires;
- l'objectif derrière la gratuité, à savoir l'inclusion sociale, c'est-à-dire l'ouverture à d'autres publics, n'est pas toujours atteint.

Mieux cibler les efforts vers ces publics particuliers demande des moyens financiers importants. Cela nous écarte un peu des missions liées au tourisme et relève plutôt de la politique culturelle.

Il est vrai que, pour ma part, je considère que la question du coût de l'accès à la culture ne peut pas être abordée sans travailler sur le goût pour la culture et la motivation, afin d'amener certains publics à certains endroits. Il s'agit là d'une politique culturelle qui doit être réfléchie, mais qui ne ressortit pas directement de la politique liée au tourisme.

Les chiffres disponibles montrent que la gratuité a un effet sur la fréquentation des familles, des étudiants et du public local. Ils ne montrent en revanche pas d'impact sur la motivation des personnes non sensibilisées à visiter les musées. Encore faut-il évidemment que la mesure puisse être évaluée grâce à une représentativité suffisamment grande et sur une période suffisamment longue de mise en oeuvre.

D'un point de vue touristique, la gratuité des musées n'est pas en concurrence avec la Brussels Card, mais peut lui être complémentaire. Cette dernière s'adresse avant tout aux touristes et offre différentes facilités à son utilisateur: entrées dans les musées, tickets de transport, réductions dans certaines boutiques et toute une série d'informations reprises dans un guide pratique. La Brussels Card a pour but de faciliter l'accès des touristes aux musées et contribue ainsi au rayonnement de Bruxelles.

Concernant le lien entre musée et tourisme, je puis encore vous citer un certain nombre d'initiatives: la Museum Night Fever est soutenue chaque année par la Commission communautaire française et répond aux demandes des musées et du public, qui souhaitent des ouvertures de portes à certains moments. Cela permet de toucher de nouveaux publics. Je citerais aussi les Nocturnes des musées, que nous soutenons également. Les prix pratiqués à cette occasion sont très démocratiques et certains musées proposent même parfois la gratuité.

A côté de ces avantages, les musées offrent des visites guidées, des ateliers et des animations, pendant lesquels le public est pris en charge s'il le souhaite. Les musées travaillent également avec des associations en vue de favoriser leur accès à des publics particuliers. Par exemple, les Musées royaux des Beaux-Arts travaillent avec des non-voyants, des personnes à mobilité réduite et d'autres publics.

Pour conclure, constatons que le débat sur cette question reste ouvert et se poursuit. Par exemple, les associations de musées belges telles que l'Association francophone des musées belges (AFMB), la Vlaamse Museumvereniging (VMV), Musées et société en Wallonie (MSW) et nous-mêmes organiseront les 24 et 25 novembre prochain un colloque à ce sujet. Je veillerai à ce que le lien avec le tourisme soit pris en

compte, de même que le principe d'une gratuité ciblée et encadrée dans le cadre des réflexions émises lors de ces journées d'étude.

(Présidence : Mme Dominique Braeckman,  
troisième vice-présidente)

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

**M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).**- Je vais tenter de tirer les conclusions de votre réponse à ma dernière question. Le Gouvernement de la Commission communautaire française est-il favorable à la gratuité d'accès aux musées le premier dimanche de chaque mois? Je présume que la réponse est affirmative et j'en prends acte.

**M. Christos Doukeridis, ministre président du Gouvernement en charge du Tourisme.**- Ma réponse est plus nuancée et ne saurait se résumer à un oui ou à un non. Pour résumer ma position, je dirais que travailler sur le coût sans travailler sur le goût est inutile, à moins de poursuivre un autre objectif.

Si l'objectif est d'attirer d'autres publics au musée, il ne suffit pas d'offrir la gratuité, car une telle mesure ne donnera pas suffisamment l'envie d'entrer dans les musées. En revanche, si l'on veut travailler de manière plus complète, la politique touristique n'est pas la seule à prendre en considération et l'on touche alors à une véritable politique d'accès à la culture. Dans un tel contexte, une mesure de gratuité d'accès a sa raison d'être.

**M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).**- Je vais préciser ma question. Elle ne portait pas sur la gratuité totale, tous les jours de l'année, mais bien sur le premier dimanche du mois, afin de permettre à certains publics de découvrir les musées.

Si j'évoquais le rapport au tourisme, c'est parce qu'au fil des années, comme les chiffres le démontrent, les musées sont de plus en plus fréquentés par les touristes et de moins en moins par les citoyens de la ville. C'est ce que je voulais souligner en préambule.

L'intérêt d'une ville est aussi de disposer de lieux de rencontre. Les musées peuvent constituer de tels lieux, où se rencontrent les citoyens et les touristes. C'est pourquoi, la question de la gratuité s'inscrit dans une vision de tourisme durable.

Comme vous, je conçois que la gratuité sans communication et accompagnement n'est pas suffisante. Il faut cependant bien commencer par quelque chose et cette initiative ne me semble pas inintéressante. D'autres propositions existent pour rencontrer les attentes des musées sur la question du coût et de l'introduction de la gratuité.

Ce débat aurait dû être nettement plus long. Malheureusement, mon interpellation a été transformée en question. L'occasion me sera certainement donnée de revenir sur ce dossier dans le cadre d'une interpellation.

LES CLASSES D'IMMERSION DANS LES RÉSEAUX  
DÉPENDANT DES COMPÉTENCES DU MINISTRE-PRÉSIDENT

DE **MME JACQUELINE ROUSSEAU**

À **M. CHRISTOS DOULKERIDIS**,  
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Jacqueline Rousseau.

**Mme Jacqueline Rousseaux (MR).**- L'apprentissage des langues est crucial, et plus encore dans la capitale de la Belgique et de l'Europe.

Or, la Région de Bruxelles-Capitale, selon les sources de la Communauté française, comptait pour l'année scolaire 2009-2010, 9 écoles primaires en immersion linguistique toutes en néerlandais, 16 écoles secondaires en néerlandais et 2 en anglais.

Non seulement, ces chiffres sont bien faibles pour notre capitale, mais ils apparaissent comme bien plus faibles encore si on les compare à ceux du Brabant wallon, par exemple, où l'on trouvait, pour la même période, 22 écoles primaires d'immersion linguistique en néerlandais pour 366.000 habitants, alors que notre région en compte 9 pour plus d'un million d'habitants.

Le Brabant wallon compte également 3 écoles primaires d'immersion en anglais. Pour s'en tenir au seul néerlandais, on trouve 18 écoles primaires en province de Liège, 18 en province de Namur pour seulement 458.000 habitants, 33 dans le Hainaut, et 8 en province du Luxembourg pour 258.000 habitants.

Quant à l'enseignement secondaire, même si la situation comparative avec les autres provinces met la Région bruxelloise en meilleure position, puisqu'elle compte 16 écoles d'immersion en néerlandais sur 63 dans toute la Communauté française, la proportion reste néanmoins bien faible.

On sait pourtant que le manque de bilinguisme est un obstacle majeur à l'embauche et est de moins en moins bien accepté dans les magasins par les néerlandophones en Région de Bruxelles-Capitale. A l'inverse, la connaissance de la deuxième langue nationale favorise non seulement la nécessaire convivialité dans notre région et dans notre pays, mais aussi l'ouverture aux autres cultures.

Les personnes travaillant directement en contact avec le public et plus spécialement dans le secteur de la restauration ou de l'alimentation, de l'accueil (hôtesses, etc.) comme du tourisme notamment - toutes matières enseignées au CERIA - ont particulièrement besoin de la connaissance de la deuxième langue.

En effet, cette problématique, même si elle relève essentiellement de la compétence de la Communauté française, nous concerne et doit vous concerner dans le cadre de vos compétences également. Dans le réseau qui relève de vos responsabilités, qu'en est-il? Existe-t-il des classes d'immersion? Combien? Où existe-t-il des systèmes favorisant l'immersion ou la connaissance de la deuxième langue?

Mettez-vous le manque de classes d'immersion à l'ordre du jour des réunions de coordination avec votre collègue de la Communauté française? Quels sont les outils dont vous disposez pour susciter leur multiplication?

Même si vos compétences sont éparpillées, elles concernent des Bruxellois de tranches d'âges diverses, puisqu'elles couvrent tant le préscolaire que le postscolaire ou le parascolaire, ce qui relevait de l'enseignement provincial - le CERIA -, mais aussi la formation artistique. Quelle politique avez-vous développée en faveur de l'immersion dans ces réseaux d'enseignement qui dépendent de vous? Quel en est, le cas échéant, le bilan actuel?

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

**M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge de l'Enseignement.**- Comme vous, je suis sensible à cette question sur laquelle je suis

intervenu à de nombreuses reprises lors des précédentes législatures. Je regrette que la grille horaire de nombreux élèves fréquentant l'enseignement professionnel ne compte pas la moindre heure de néerlandais: une situation paradoxale, puisque 90% des demandeurs d'emploi en Région bruxelloise n'ont pas une connaissance suffisante du néerlandais et que 95% des offres d'emploi font référence à une connaissance minimale de cette langue.

Par ailleurs, la Région bruxelloise, de par son statut de région bilingue, de capitale de la Belgique et de l'Europe, concentre de nombreux emplois pour lesquels les exigences linguistiques sont élevées. La région est également entourée par la Flandre, qui propose des emplois pour lesquels la connaissance du néerlandais est extrêmement importante. Rappelons aussi que de nombreux emplois sont à pourvoir en Flandre, qui manque d'une main-d'œuvre qualifiée. Une connaissance, même minimale, du néerlandais permettrait à de nombreux jeunes de poser leur candidature pour ces emplois.

L'apprentissage des langues fait pleinement partie de mes priorités. Nous essayons d'agir tout d'abord là où nous le pouvons, en l'occurrence dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française, en lien avec la Communauté française.

Si l'enseignement en immersion, évoqué dans votre question, est un moyen efficace pour apprendre une langue étrangère, je suis néanmoins persuadé que ce ne doit pas être la seule piste à envisager. Pour atteindre l'objectif que nous partageons, à savoir la connaissance du néerlandais ou d'autres langues, nous devons développer une série de mesures adaptées à l'enseignement que nous organisons.

En effet, l'enseignement en immersion est généralement organisé dans l'enseignement fondamental ordinaire, ce que la Commission communautaire française n'organise pas actuellement. De plus, dans un contexte où les professeurs de néerlandais se font de plus en plus rares, il me semble utile de faire preuve d'imagination et de développer de nouveaux modes d'apprentissage des langues.

Pour répondre à vos différentes questions, l'enseignement de la Commission communautaire française n'organise pas actuellement d'enseignement en immersion. Au vu des métiers auxquels nous formons (horeca, marketing, etc.), un certain nombre d'initiatives ont été prises pour renforcer la formation en langues de nos jeunes.

En ce qui concerne le premier degré organisé au sein de nos établissements secondaires, nous organisons, en plus des quatre périodes consacrées à l'apprentissage des langues, une à deux périodes complémentaires de renforcement. Dans l'enseignement technique de qualification, nous avons choisi de faire passer le nombre de périodes consacrées à l'apprentissage du néerlandais de deux à quatre périodes dans les secteurs agent en accueil de tourisme, gestion, technicien en comptabilité, secrétariat tourisme, alors que la Communauté française n'impose que deux périodes dans ses directives. Dans l'enseignement professionnel, des cours de néerlandais sont également organisés, alors que la Communauté française ne l'impose pas.

Persuadés que l'apprentissage d'une langue étrangère est favorisé lorsque l'on évolue dans l'environnement de celle-ci, nous avons, pour la première fois, développé des stages en immersion en partenariat avec BECI (Brussels Enterprises Commerce and Industry) et l'instance de pilotage de l'enseignement qualifiant. Des élèves de secondaire ont ainsi pu évoluer dans un environnement professionnel néerlandophone.

Durant ce stage, ils ont pu acquérir des compétences professionnelles et, par la même occasion, améliorer leur

connaissance du néerlandais. Cette expérience pilote est en cours d'évaluation. Si les conclusions s'avèrent positives, je puis vous assurer que nous ne manquerons pas de développer l'offre de stages en immersion.

Pour l'Institut Redouté-Peiffer de la Commission communautaire française, qui organise une section sport-études, nous examinons la possibilité de développer des stages sportifs en Flandre, car de nombreux jeunes poursuivront leurs carrières sportives en Flandre ou à l'étranger.

Au niveau de l'enseignement supérieur, plusieurs actions d'immersion ont été menées par la Haute école Lucia de Brouckère. C'est ainsi qu'un accord avec la Haute école de Malines permet un échange d'une semaine pour les sections de marketing. Pour la section de tourisme, un accord a également été conclu avec la Erasmus hogeschool. Durant cette semaine, les étudiants suivent leurs cours en néerlandais et évoluent dans un cadre néerlandophone.

L'année prochaine, nous avons également pour ambition d'encourager nos étudiants à faire appel à Erasmus Belgica et de développer la politique des stages en entreprises. Plusieurs séances d'information seront organisées dans le courant des prochaines années.

Par ailleurs, les établissements de la Commission communautaire française sont situés sur des sites accueillant également des instituts de la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Croyez bien qu'à l'image des classes de dialogue organisées avec mon homologue néerlandophone de l'époque, Jean-Luc Vanraes, aujourd'hui Président de la Vlaamse Gemeenschapscommissie, j'entends tirer les avantages de cette situation. A cet égard, mon cabinet et celui de M. Jean-Luc Vanraes travaillent au développement de mesures qui permettront d'améliorer les connaissances linguistiques de nos étudiants respectifs.

En ce qui concerne votre question relative à nos démarches à l'égard de la Communauté française, plusieurs contacts et réunions de travail ont eu lieu, entre mon exécutif et celui de la Communauté française, pour développer une série de mesures figurant dans le Plan langues également porté par les ministres Cerexhe et Kir. Un groupe de travail a été institué et une note devrait être déposée au cours d'un prochain gouvernement conjoint.

Les axes de travail portent sur la pratique de l'immersion linguistique dans l'enseignement fondamental et secondaire, l'augmentation du nombre de classes passerelles, l'organisation de formations en langues dans l'enseignement de promotion sociale et le renforcement de l'apprentissage des langues dans l'enseignement supérieur.

Voici les éléments que je pouvais apporter aujourd'hui à vos questions. Je vous ferai parvenir ma réponse écrite, qui comporte plus de détails.

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Jacqueline Rousseaux.

**Mme Jacqueline Rousseaux (MR).-** Je vous remercie pour vos réponses précises. J'entends votre bonne volonté à ce sujet, mais je m'interroge sur l'expérience pilote dont vous avez parlé et qui est en cours d'évaluation.

Les stages en immersion développés avec BECI concernent combien d'élèves? Des expériences pilotes et leur évaluation sont-elles vraiment nécessaires? On sait en effet que le besoin est criant et qu'il faut absolument ouvrir nos jeunes à l'apprentissage d'une deuxième langue, qui débouche ensuite plus facilement sur l'apprentissage d'une troisième langue.

L'anglais devient en effet aussi de plus en plus important dans notre capitale.

Quand cette expérience pilote prendra-t-elle fin? Dans quels délais attendez-vous son évaluation et quand pensez-vous passer à des mesures plus concrètes et de plus grande envergure permettant de cibler un public plus large?

Je prends acte de vos autres réponses et ne puis que vous encourager à poursuivre dans cette voie.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

**M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge de l'Enseignement.-** Je ne dispose pas de toutes les informations, mais l'évaluation devrait être disponible avant la fin de l'année. Je vous invite dès lors à refaire le point lorsque tous les éléments seront en notre possession.

Pourquoi passer par des expériences pilotes? Chaque fois que l'on envisage une modification des programmes et de la manière de travailler, il faut accompagner les équipes pédagogiques. Je suis donc convaincu de l'utilité de cette démarche.

Dans d'autres domaines, comme l'hôtellerie, nous essayons aussi de sensibiliser aux bienfaits d'une alimentation durable. Il faut prendre le temps d'accompagner les équipes pédagogiques pour leur permettre d'entrer dans le processus. Il convient dès lors de travailler par étapes dans le cadre de projets pilotes, afin que les équipes pédagogiques se préparent aux transformations beaucoup plus structurelles qui s'annoncent après l'évaluation des projets pilotes. C'est là une question d'efficacité à laquelle nous ne pouvons échapper.

#### L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DE L'ANNÉE EUROPÉENNE DU VOLONTARIAT

DE MME MAHINUR OZDEMIR

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Mahinur Ozdemir.

**Mme Mahinur Ozdemir (cdH).-** J'ai adressé tout à l'heure à votre collègue en charge de la Santé une interpellation concernant le renforcement des centres d'écoute par le bénévolat. Le Collège s'était engagé à soutenir ce secteur en faisant de la promotion du bénévolat un objectif durant cette législature.

En début d'année, un de mes collègues vous avait également interpellé sur le diagnostic de base et les opportunités et contraintes qu'offrait l'Année européenne du volontariat pour le secteur sous votre tutelle. Il souhaitait ainsi savoir comment le gouvernement - et vous-même en particulier - allait investir durant cette année pour améliorer le cadre dans lequel se déroule le volontariat et promouvoir la prise de conscience de son utilité sociale.

Nous sommes à mi-parcours de cette Année européenne du volontariat. Je souhaiterais donc vous entendre sur les points saillants et les ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs définis.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

**M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.-** Je vous remercie de me donner l'occasion de revenir sur cette Année du volontariat, l'un des fers de lance citoyens contre la montée des individualismes, pour la

préservation de nos cadres de vie, pour le vivre-ensemble. De nombreuses actions variées sont menées au quotidien par quelques 150.000 Bruxellois, aux côtés des travailleurs du non-marchand. Il est important de saluer ce travail.

Comme vous le savez, l'Année européenne du volontariat dépasse largement le cadre de la Commission communautaire française. Le Gouvernement francophone bruxellois l'a bien compris. Il a dès lors agi à deux niveaux: d'une part, en mutualisant des moyens dans une campagne commune à tout l'espace francophone, et d'autre part en menant des actions spécifiques.

Au niveau francophone tout d'abord, le gouvernement a souhaité valoriser le volontariat à travers un large programme d'activités mené par l'asbl Plate-forme francophone du volontariat. En tant que ministre-président, j'ai soutenu cette campagne, qui a dépassé toutes les attentes de ses organisateurs.

En six mois, l'exposition itinérante "Toi + Moi + Nous, 52 portraits de volontaires en mouvement" a été vue par plus de 54.000 personnes. En Région bruxelloise, elle a pris place dans de nombreux lieux: le campus du CERIA, l'auberge de jeunesse Sleep Well, le salon de l'emploi non marchand Citizenjobs, les mutualités chrétienne et socialiste. Si des députés ici présents sont intéressés par le fait d'accueillir l'exposition, je leur annonce qu'elle est réservée jusqu'aux fêtes de fin d'année.

Les différents portraits de volontaires présentés dans l'exposition, de même que la thématique en général, ont connu un large retentissement dans les médias, avec de nombreux reportages audiovisuels et articles de presse. Un magazine sur le volontariat a été réalisé et encarté dans La Libre Belgique du 26 janvier. Une revue de presse importante est disponible sur le site internet de la plateforme.

A chaque publication, de nombreux appels téléphoniques et courriels ont été enregistrés dans les associations dont sont issus les volontaires photographiés. Cela prouve que l'identification joue pleinement son rôle et continue à être attractive auprès de nouveaux publics.

Vous vous souviendrez également que cet hémicycle a accueilli le 11 mai dernier un colloque de la Plateforme du volontariat. Ce fut l'occasion d'évoquer, entre autres, le travail des volontaires de l'ombre. Je veux parler des volontaires de gestion (présidents d'association, secrétaires, trésoriers...) et d'évoquer également les freins et facilités d'accès à ces démarches citoyennes. Des représentants des fédérations d'associations étaient présents à nos côtés.

Un autre colloque est prévu le 3 décembre prochain à Namur. Il dressera un bilan plus complet de la campagne 2011, mais pointera également et surtout les mesures concrètes à prendre pour pérenniser cet élan et participer à la structuration du volontariat, laquelle n'en est qu'à ses balbutiements.

J'en viens à présent spécifiquement aux initiatives du Gouvernement francophone bruxellois. J'en citerai plusieurs, qui s'ajoutent aux activités récurrentes menées par tous les membres du gouvernement dans leurs compétences propres.

Mon collègue Emir Kir a lancé avec la Fondation Roi Baudouin un appel à projets pour encourager l'engagement actif de seniors volontaires. Le 7 juin dernier, il a dévoilé les noms des 14 associations lauréates. Parmi leurs actions figure la création d'une structure de volontaires visitant les sans-abris, l'organisation de séances de lecture aux personnes en maisons de repos ou la formation des bénévoles à l'écoute et à l'accompagnement.

A la marge du volontariat, je me suis penché, comme ministre-président, sur le sort des aidants-proches et sur leur statut, qui reste à construire. Ces parents ou enfants de personnes de grande dépendance, souvent polyhandicapées ou gravement malades, se consacrent au quotidien à les accompagner, à les assister à domicile.

Faute de places dans les infrastructures appropriées pour les raisons que vous connaissez, ces volontaires "au hasard de la vie" n'ont d'ailleurs souvent pas d'autres choix que de l'être. J'ai ainsi soutenu l'asbl AP cube pour son colloque des 11 et 12 mars, consacré à l'état d'avancement de la situation dans laquelle se trouve l'aidant familial non professionnel.

J'ai également fait avancer le dossier de l'assurance volontariat. A cet égard, je suis ravi de vous annoncer que le Gouvernement francophone bruxellois a adopté le 23 juin en première lecture les modalités de mise en oeuvre de ce dispositif indispensable aux associations, y compris les associations de fait. Dès son retour du Conseil d'Etat, à la rentrée, je présenterai ce dispositif au public.

Enfin, d'autres initiatives du gouvernement visant la valorisation des volontaires seront présentées à la rentrée. Je ne doute pas que vous me donnerez à nouveau l'opportunité d'y revenir.

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Mahinur Ozdemir.

**Mme Mahinur Ozdemir (cdH).**- Le ministre travaille très bien, va dans le bon sens, et je l'encourage à poursuivre ses actions en faveur du volontariat.

**LA DÉFENSE ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE GASTRONOMIQUE  
ET FOLKLORIQUE DE BRUXELLES DANS LE CADRE  
DE L'ANNÉE 2012 DE LA GASTRONOMIE**

**DE M. JOËL RIGUELLE**

**À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,  
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT EN CHARGE DU TOURISME**

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Joël Riguelle.

**M. Joël Riguelle (cdH).**- J'aurais pu déposer cette question en interpellation pour vous apporter quelques échantillons de notre patrimoine. Surtout que l'heure de passer à table approche.

Une tonne de chantilly, de pâte à tartiner, de glace, de banane, de fraises ou de kiwi... et il est parfois difficile de distinguer ce qui se cache au-dessous. Pourtant, en regardant mieux les points de vente du centre-ville, devant lesquels s'accumulent des hordes de touristes - prochainement beaucoup de Chinois -, convaincus qu'ils vont goûter à un délice culinaire bien de chez nous, ce sont bien des gaufres qu'il faut trouver.

Mais pas n'importe lesquelles! En plus d'une aberration diététique, gastronomique et historique, force est de constater que la plupart des gaufres proposées en vitrine et effectivement achetées par les consommateurs - des touristes pour la grande majorité d'entre eux - sont des gaufres de Liège. Le tout étant présenté sous la dénomination floue de *Belgian waffles*, d'aucuns ne font plus la différence entre les différentes variétés. Ne serait-ce pas là une hérésie touristique, folklorique, voire culturelle?

Le fait est que, sauf exception dans de bonnes et anciennes maisons bruxelloises, entre notre Parlement et la Grand-Place, la gaufre de Bruxelles est quasi absente de nos rues, alors qu'elle est un produit symbolique de notre région ..., et, par ailleurs, plus légère que sa consœur liégeoise.

Au travers de cet exemple en clin d'oeil, c'est un pan de l'image de Bruxelles et de la défense du patrimoine qui font l'objet de mon interpellation.

Stands de gaufres hérétiques, magasins de chocolats dits belges, surtout industriels, que les vendeurs réservent aux touristes, non proposés aux gens du cru, à deux pas de la Grand-Place, le savoir-faire pâtissier bruxellois et belge ne se reflète pas toujours dans la capitale. Je suis bien conscient du principe de liberté du commerce, il n'empêche que le lien entre tourisme et artisanat - culinaire ou autre - me semble être bien plus bénéfique pour le touriste, le commerçant et l'image de la région que le commerce touristique sans valeur ajoutée.

Par exemple, la cellule bruxelloise du patrimoine de la Vlaamse Gemeenschapscommissie et l'Académie flamande pour la gastronomie régionale (Academie voor Streekgebonden Gastronomie) ont rédigé en 2008 un livre sur l'histoire de la gaufre de Bruxelles. Intéressante initiative.

D'autres initiatives sont-elles prévues, tels un concours, une expo, un label du type de "Bruxelles la Belle" ou d'autres formes de soutien et de mise en valeur de ce qui a fait et fait encore notre particularité bruxelloise? Il me semble que la Commission communautaire française, au travers de ses compétences en tourisme, se doit d'aider à préserver, à côté d'institutions culturelles, les éléments d'autres natures qui font le charme de notre région.

A l'aube de l'année touristique 2012, qui sera consacrée à la gastronomie et mettra l'accent sur les petits producteurs et les circuits courts, pourriez-vous me dire ce qui a été mis en place par la plateforme régionale dans cet objectif, notamment pour promouvoir l'artisanat culinaire bruxellois et la gaufre de Bruxelles en particulier?

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Christos Doulkeridis, ministre-président.

**M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement en charge du Tourisme.**- Dans votre question, vous m'interrogez sur la mise en valeur, dans le cadre de l'année 2012 de la Gastronomie, des produits spécifiquement bruxellois et principalement sur la place faite à la gaufre de Bruxelles.

C'est un sujet majeur et j'avoue avoir encouragé ce choix de thématique pour l'année 2012. La gastronomie est un patrimoine immatériel extrêmement important. Vous avez raison de souligner qu'à côté des institutions culturelles, elle fait partie du patrimoine et à ce titre doit être valorisée.

Bruxelles a un potentiel, même s'il y a en fait très peu de produits exclusivement bruxellois, car elle possède énormément d'endroits qualitatifs liés à la gastronomie et qui méritent d'être mis en avant. Ce n'est pas une ville avec beaucoup de restaurants étoilés, par exemple, mais c'est une ville où l'on peut manger des produits locaux et soignés, une cuisine de très grande qualité, aux influences très diversifiées.

Je l'ai déjà signalé, il y a très peu de produits bruxellois, citons néanmoins pour exemple le *bloempanch* (une sorte de boudin) et l'*ettekeis* (fromage) qui sont mal en point, voire en voie de disparition. Certains se mobilisent pour sauver ce patrimoine immatériel sur lequel il est important de travailler.

**M. Joël Riguelle (cdH).**- Il y a le pain à la grecque aussi!

**M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement, en charge du Tourisme.**- Ce pain n'a effectivement rien à voir avec les Grecs, mais a un nom qui le rend célèbre et qui le lie à Bruxelles!

La gaufre de Bruxelles cède du terrain par rapport à sa concurrente principautaire, essentiellement pour des raisons de fraîcheur et de préparation. En effet, vous pouvez surgeler la pâte à gaufre de Liège, et donc la produire industriellement, alors que la gaufre de Bruxelles doit se préparer avec une pâte fraîche faite minute. C'est à la fois une difficulté et une qualité, qui doit être mise en avant lors de l'Année de la gastronomie.

Nous ne nous limiterons cependant pas à ces produits. Souvent d'ailleurs, une confusion existe entre produits belges et produits bruxellois, et plus encore dès lors qu'on s'éloigne de Bruxelles. A l'étranger, on parle de gaufres belges! Sans entrer dans une querelle à ce sujet, il est essentiel de pouvoir mettre ces produits en avant par une série d'initiatives dans le cadre de cet événement.

A côté des produits, recettes et lieux gastronomiques que nous entendons valoriser, il y a le chocolat, avec un éventail de déclinaisons, comme une tablette de chocolat qui sera reprise dans une scénographie monumentale et des sculptures de tablettes de chocolat disséminées partout dans Bruxelles. Nous ferons la même chose avec la gaufre et d'autres produits.

Il y aura également, entre autres, le Salon du chocolat, la Semaine du chocolat, une praline Brusselicious réalisée avec les écoles bruxelloises, ainsi que des initiatives similaires autour de la bière: fête de la bière, création d'une bière Brusselicious, rallye des cafés à bière, etc.

Certains ont regretté qu'il n'y ait pas d'interpellation pour pouvoir mieux faire le point sur ce sujet. Je vous propose de faire le point à la rentrée sur l'ensemble de la programmation, quand le programme sera plus proche de sa version définitive. Cette Année de la gastronomie, qui doit en fait s'étendre sur trois ans à partir de 2012, suscite en effet un énorme enthousiasme de la part des acteurs privés.

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Joël Riguelle.

**M. Joël Riguelle (cdH).**- Je vous remercie pour votre réponse qui, avec ma question, ont contribué à nous ouvrir l'appétit, au propre comme au figuré.

LA SITUATION DE LA MAISON DE REPOS LA FUTAIE,  
SISE DRÈVE DU DUC 58 A 1170 BRUXELLES

DE M. MICHEL COLSON

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

**Mme la Présidente.**- A la demande de l'auteur, la question orale est transformée en question écrite.

L'AGRÈMENT DE NOUVEAUX SERVICES

DE M. ALAIN HUTCHINSON

À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

ET À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

**Mme la Présidente.**- Le ministre Emir Kir répondra à la question orale.

La parole est à M. Alain Hutchinson.

**M. Alain Hutchinson (PS).**- Nous apprenons que vous avez entamé une procédure de consultations visant à agréer un certain nombre de nouveaux services dans le secteur social et dans celui de la santé. Cette proposition reposerait sur l'évaluation récente du décret ambulatoire.

Je m'étonne de cette décision, dans la mesure où je constate que les services comme les centres sociaux d'action globale (CASG), les centres de coordination, les centres d'aide à la famille, agréés à ce jour et fonctionnant depuis un certain temps, réclament depuis bien longtemps des moyens complémentaires à la Commission communautaire française pour remplir les missions que les décrets leurs confient, mais que la situation budgétaire de la Commission communautaire française n'a jamais permis de satisfaire.

C'est ainsi, à titre d'exemple, que les services d'aide aux familles ont vu leur quota maximum d'heures prestables - il s'agit de leur système de financement - bloqué depuis des années. Les CASG n'ont jamais pu disposer des moyens supplémentaires souhaités en fonction d'une demande malheureusement sans cesse croissante et non satisfaite. C'est dû au fait que nous n'avions pas, dans la situation que nous connaissons depuis des années à la Commission communautaire française, les moyens de répondre positivement à leurs demandes.

Ces mêmes services s'étonnent aujourd'hui - vous le comprendrez aisément - de constater que lorsqu'une embellie budgétaire se présente enfin à la Commission communautaire française, celle-ci sert aussitôt à accorder de nouveaux agréments alors que les besoins légitimes des services existants n'ont pas encore été rencontrés.

J'ai occupé moi-même certaines fonctions il y a quelques années et à cette époque déjà, nous étions dans l'impossibilité de satisfaire les demandes de tous les services. Leur attente légitime perdure donc depuis longtemps. Sachant que la pauvreté et le vieillissement de la population ont considérablement crû, les besoins sont bien réels.

Je citerai l'exemple des services d'aide aux familles, que je connais bien. Lorsque l'on dispose de moyens supplémentaires et que l'on peut augmenter le quota, comme demandé, il me semble que l'on investit l'argent à bon escient.

En effet, il ne faut pas créer de nouvelles structures ni engager de nouveaux travailleurs sociaux. Il est ainsi permis à des services existants, déjà équipés, de prester des heures supplémentaires et l'on peut alors engager des aides familiales, ce qui représente des emplois directs pour du personnel non qualifié. Or, Bruxelles compte beaucoup de demandeurs d'emploi de ce type et il y a donc là une opportunité à saisir. Par ailleurs, il est également possible de répondre immédiatement aux nombreuses demandes des Bruxellois qui font appel à ces services.

Dès lors, Monsieur le ministre, au-delà des contacts formels établis avec les fédérations des services concernés, je pense qu'il serait utile de réfléchir à cette question. Ne croyez-vous pas que l'agrément de nouveaux services restera prématuré aussi longtemps qu'il n'aura pas été répondu aux demandes des services existants?

Je sais que de nombreuses nouvelles demandes d'agrément sont sur la table depuis longtemps. Pourrait-on néanmoins imaginer de satisfaire d'abord les demandes des services existants ou, en tout cas, veiller à ce que toutes les demandes, anciennes et nouvelles, soient traitées?

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

**M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.**- Le décret sur les services ambulatoires a prévu le principe d'une augmentation des nouveaux services. L'article 32 de ce décret précise que *"le Collège établit, après avis du Conseil consultatif, une programmation incluant un nombre de services par secteur en tenant compte de l'offre existante et des besoins constatés d'un point de vue sociologique, géographique, épidémiologique et socio-économique."*

*Dans le cadre de cette programmation, le Collège fixe le nombre de nouveaux services qu'il peut agréer par secteur. Le Collège peut aussi renforcer les équipes des services ambulatoires agréés. Le Collège communique la programmation à l'Assemblée de la Commission communautaire française."*

L'article 3 de l'arrêté d'application prévoit, quant à lui, qu'*"en application de l'article 32 du décret, le Collège fixe au moins tous les cinq ans et par secteur le nombre maximum de services ambulatoires agréés et le nombre de nouveaux services qu'il peut agréer. Dans le cadre de cette programmation, le Collège adopte, au plus tard, au terme de la première année de législature, un arrêté de programmation qui analyse tant l'offre existante que les besoins constatés, et motive sa décision d'augmentation du nombre de services ambulatoires"*.

Les consultations auxquelles vous vous référez s'inscrivent donc dans le cadre de l'application de ces articles qui prévoient l'avis du Conseil consultatif sur le projet d'arrêté de programmation.

L'analyse de l'offre existante et des besoins constatés s'étant révélée être un exercice complexe, ceci justifie le retard pris pour adopter l'arrêté de programmation exigé.

Pour préparer cet arrêté, nous nous sommes basés sur une note préliminaire réalisée par l'asbl Question santé qui résume et commente une dizaine d'études et de statistiques bruxelloises telles que:

- le baromètre social 2010, rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale;
- l'enquête de santé par interview, Belgique 2008;
- le médiateur de dettes face à la pauvreté;
- le plan d'action de lutte contre la pauvreté;
- le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010;
- le tableau de bord de la santé;
- l'analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges;
- et bien d'autres encore.

Ce projet d'arrêté prévoit également que l'agrément de nouveaux services ou de nouveaux sièges d'activités ne peut avoir d'incidence sur les services agréés, tant du point de vue du nombre que de la hauteur de leur financement.

Il précise en outre les priorités de la programmation de services ambulatoires.

Premièrement, la réponse au déséquilibre entre l'offre et la demande en matière d'aide ou de soins prodigués dans le secteur concerné. Il peut résulter de diverses causes: évolution démographique, appauvrissement de la population dans les quartiers défavorisés, apparition de nouvelles problématiques, en fonction des secteurs concernés. Les services existants demandeurs d'une extension de cadre doivent prouver l'augmentation des charges rencontrées par la présentation de chiffres probants. Je n'ai aucun doute à ce sujet.

En ce qui concerne les créations de nouveaux services ou de nouveaux sièges d'activité, les porteurs de projets doivent apporter des données statistiques relatives aux problématiques auxquelles ils répondent, ainsi qu'à l'absence

ou l'insuffisance de couverture du territoire dans lequel ils projettent de s'installer.

La programmation de nouveaux services, sièges d'activités ou extensions de cadre prend en considération, dans l'analyse de l'offre existante, non seulement les services agréés par la Commission communautaire française, mais aussi ceux agréés par d'autres entités fédérées.

Deuxièmement, parmi les projets rencontrant la première priorité, une deuxième priorité est accordée aux projets qui mettent en œuvre une transversalité et une complémentarité entre les secteurs socio-sanitaires et qui établissent des liens avec les politiques de logement, d'environnement, de mobilité, d'urbanisme et d'emploi menées en Région bruxelloise.

Troisièmement, parmi les projets rencontrant les deux premières priorités, une troisième priorité est accordée aux services répondant à des besoins nouveaux, s'adressant à des publics nouveaux ou apportant une innovation dans la prise en charge des problèmes auxquels ils répondent.

Comme vous le constatez, il ne s'agit donc pas de laisser la porte ouverte à n'importe quelle demande, mais d'objectiver tant les nouveaux agréments que les extensions de cadre ou les augmentations de contingent des services existants. Par ailleurs, afin d'affiner la réflexion, une étude plus approfondie relative à l'adéquation entre l'offre existante et les besoins, tenant compte des services existants, tant à la Commission communautaire française qu'à la Commission communautaire commune, à la Vlaamse Gemeenschapscommissie ou à la Communauté flamande, est prévue prochainement.

Concernant les services d'aide à domicile, une étude spécifique aux besoins en matière d'hébergement et de services pour personnes âgées débutera prochainement, cette année encore. Un marché public a été lancé à cette fin par la Commission communautaire commune, en collaboration avec la Commission communautaire française et la Communauté flamande.

On peut comprendre que les services existants souhaitent avant tout voir satisfaire leurs demandes d'augmentation de moyens, mais on ne peut pas fermer la porte à tout nouveau projet. Le projet d'arrêté actuellement en discussion au gouvernement doit permettre d'objectiver tant les agréments éventuels de nouveaux services que les réponses aux demandes des services existants.

Comme prévu, il fixe un nombre maximum de services pouvant être agréés dans chaque secteur. Ce nombre maximum n'implique pas d'office qu'il sera atteint: avant agrément, les priorités définies par l'arrêté devront être rencontrées et une évaluation du bien-fondé de l'extension de cadre ou de contingent sera réalisée.

Cet arrêté n'est pas encore adopté. Mon collègue Benoît Cerexhe et moi-même ne manquerons pas d'informer le Parlement de son contenu complet dès son adoption, comme le prévoit le décret.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Alain Hutchinson.

**M. Alain Hutchinson.-** Je sens, au travers de votre réponse, que vous aurez à cœur d'entendre aussi les demandes des services existants dans ce secteur. Ils remplissent souvent des missions ingrates au bénéfice de nos concitoyens. Je pense qu'ils doivent être entendus par rapport aux possibilités budgétaires nouvelles, fussent-elles minimales.

**L'ACCÈS AU TRAVAIL SALARIÉ DES FEMMES  
EN SITUATION DE HANDICAP À BRUXELLES**

**DE MME CATHERINE MOUREAUX**

**A MME EVELYNE HUYTEBROECK,**  
**MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Catherine Moureaux.

**Mme Catherine Moureaux (PS).-** Madame la Ministre, lors de votre audition du 30 mars 2011 en Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Parlement francophone bruxellois, vous aviez mentionné une étude, cofinancée avec le ministre Emir Kir, qui devait analyser l'accès au travail salarié et aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle (ISP) des femmes en situation de handicap à Bruxelles.

Cette étude, commandée à l'Association paritaire pour l'emploi et la formation, devait être finalisée en mai 2011. Vous disiez que les résultats de cette étude devraient vous permettre de définir des stratégies d'actions pour offrir des formations ciblées, ainsi que de soutenir l'insertion en entreprise de travail adapté (ETA) ou dans le cadre d'un emploi ordinaire pour ces femmes.

Vous disiez même que la première action serait de veiller à ce que le développement potentiel de nouvelles activités au sein des entreprises prenne en compte la dimension de genre et que l'image masculine des ETA puisse être modifiée.

Avez-vous pris connaissance de cette étude? Quels en sont les résultats? Pouvez-vous nous procurer cette étude?

Concernant le développement de nouvelles activités en ETA, avez-vous déjà des pistes? Quels sont les nouveaux domaines potentiels qui ouvriraient la voie à une diversification de ce travail?

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Evelyn Huytebroeck, ministre.

**Mme Evelyn Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.-** L'Association paritaire pour l'emploi et la formation a effectivement finalisé en mai 2010 une étude que j'ai cofinancée avec mon collègue Emir Kir et qui porte sur l'accès au travail salarié et aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle des femmes en situation de handicap à Bruxelles.

Elle consistait à réaliser un état des lieux et à émettre des hypothèses explicatives sur un sous-emploi présumé de la femme handicapée dans les secteurs de l'emploi et de la formation, plus particulièrement en ce qui concerne les ETA. Elle met clairement en évidence que sur l'ensemble des demandes d'autorisation de travail en ETA, 31% d'accords octroyés par le service PHARE (Personne handicapée autonomie recherchée) concernent des femmes et que 34% des travailleurs en ETA sont des femmes, avec des répartitions variables selon les ETA.

Certains types d'emploi sont donc plus occupés par des hommes, comme la fonction de jardinier. L'étude ne compare pas ces chiffres à la situation générale des femmes à l'emploi à Bruxelles. En outre, elle élude la question du taux de prévalence plus important de certaines déficiences chez les hommes notamment la déficience intellectuelle, dans laquelle on retrouve deux tiers d'hommes.

Il convient donc de prendre ces chiffres avec précaution. Toutefois, les résultats de cette étude doivent nous permettre de définir des stratégies d'action autant pour fournir des formations ciblées qu'en soutien à une meilleure insertion en ETA ou en emploi ordinaire pour ce public fragilisé.

A la suite de cette étude, le service PHARE collabore avec l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH) et la Fondation Roi Baudouin à une enquête qualitative auprès d'un échantillon d'ETA wallonnes et bruxelloises et de centres wallons de formation spécialisée afin d'examiner les causes de ces disparités entre les hommes et les femmes et d'en tirer des plans d'action pour l'avenir.

Par ailleurs, le Collège vient d'adopter un arrêté de subvention de crise aux ETA, leur accordant un montant total de 400.000 € destinés à développer des actions selon sept axes, dont notamment le développement de nouvelles filières par la recherche de nouveaux marchés. Cela signifie créer et développer de nouveaux produits en favorisant les métiers du secteur du développement durable, les emplois de proximité et l'emploi des femmes.

Je souhaite que les entreprises veillent à ce que le développement potentiel de nouvelles activités en leur sein prenne en compte la dimension du genre et qu'ainsi, l'image trop masculine des ETA, accentuant une sous-représentation des femmes, puisse être modifiée.

Si vous n'avez pas encore reçu cette étude, je peux vous la faire parvenir.

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Catherine Moureaux.

**Mme Catherine Moureaux (PS)-** Vous mentionnez l'existence de cette subvention de crise avec un axe "nouvelles filières". Or, en la matière, il n'y a pas beaucoup d'approches liées au genre. Où la situez-vous?

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.-** Dans l'arrêté de subvention, nous avons développé des actions et établi sept axes ou principes pour le développement de nouvelles filières et, surtout, de nouveaux marchés. Dans l'un de ces sept axes, nous avons effectivement intégré la question de l'emploi des femmes et nous demandons qu'on accorde une attention particulière à cet aspect.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**Mme la Présidente.-** L'ordre du jour et l'heure appellent les questions d'actualité.

### LE NEW DEAL BRUXELLOIS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

#### DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Françoise Schepmans.

**Mme Françoise Schepmans (MR)-** La presse annonçait samedi dernier un New Deal bruxellois pour la formation. Dans ce New Deal bruxellois, un volet concerne plus particulièrement la formation professionnelle. Concrètement, la région devrait dégager 2.120.000 € pour augmenter le nombre

de places dans le parcours qualifiant offert par la Commission communautaire française.

On ne peut que s'en réjouir. Avec cette somme, on atteint le montant de quatre millions d'€ que vous aviez promis. A mi-parcours, il se retrouve dans le budget de la Commission communautaire française, grâce à un effort réalisé par la Région bruxelloise. C'est tant mieux!

Je suppose que vous allez me confirmer cette information. Pourriez-vous également confirmer le montant et indiquer le moment où ces budgets seront mobilisés, les opérateurs spécifiques qui en bénéficieront et les priorités de ce New Deal bruxellois?

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Emir Kir, ministre.

**M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.-** Je remercie Madame Schepmans de reconnaître après plusieurs mois la véracité des propos que j'ai tenus lors de la discussion budgétaire et de la déclaration de politique générale pour l'année 2011.

Cette reconnaissance me paraît importante, car nous en avons débattu à plusieurs reprises et vous aviez émis des réserves à propos des montants que j'avais cités.

**Mme Françoise Schepmans (MR)-** Vous les aviez annoncés, mais ils ne se retrouvaient pas au budget.

**M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.-** Je vous rassure, Madame Schepmans. Comme vous le savez, je me suis battu dès le début pour obtenir des moyens supplémentaires destinés à la politique de formation professionnelle. La note du formateur évoque d'ailleurs cette question. Ainsi que je l'ai répété il y a deux semaines dans ce Parlement, il faut davantage augmenter les moyens pour la formation professionnelle à Bruxelles que dans les deux autres régions.

En attendant de voir ce qui se passera à l'étage supérieur, le ministre-président de la Région bruxelloise a déjà fait un pas important en manifestant son intention d'assouplir le cloisonnement des compétences. C'est ce que j'avais demandé dès le mois d'août 2010. Et nous obtenons donc 2.650.000 € pour les Communautés, dont 80% pour la Commission communautaire française et 20% pour la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Un appel à projets a été lancé, auquel les opérateurs doivent répondre avant le 15 juillet. Quant aux montants, ils arriveront par la suite.

Au niveau de la Commission communautaire française, le principal opérateur est Bruxelles Formation. Avec ses partenaires, nous avons déjà identifié plusieurs actions prioritaires. La première consiste à relever le défi de l'emploi des jeunes. On sait que le contrat de projet professionnel (CPP) est aujourd'hui obligatoire et implique un travail d'accompagnement et d'orientation des jeunes. A présent, les jeunes sollicitent des formations et le nouveau dispositif tombe donc à point nommé. Nous allons développer un projet intitulé Tremplin jeunes, qui pourra accueillir plusieurs centaines de jeunes arrivant sur le marché de l'emploi.

La deuxième action prioritaire consiste à renforcer la collaboration avec Actiris.

Quant à la troisième, elle concerne des formations courtes, qui vont notamment faire l'objet de cet appel à projets. Il s'agit de formations orientées vers les métiers et qui ont été identifiées comme telles. Je n'en donnerai pas le détail maintenant, mais je suis certain que nous y reviendrons plus longuement à l'occasion d'une interpellation.

Le Plan langues, lancé en 2010, nous a permis d'obtenir 500.000 €. Nous avons également reçu 250.000 € dans le cadre de l'Alliance environnement emploi. Avec les 2.200.000 € que nous obtenons aujourd'hui, nous arrivons à près de trois millions d'€. Si l'on y ajoute le million d'€ obtenu grâce aux budgets de la Commission communautaire française, nous parvenons à un total de quatre millions d'€. A nous, à présent, de les utiliser à bon escient.

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Françoise Schepmans.

**Mme Françoise Schepmans (MR).-** Parmi les opérateurs, vous avez évoqué Bruxelles Formation et ses partenaires. Tout passera donc par Bruxelles Formation. Or, nous savons que cet opérateur a certes besoin de moyens financiers, mais aussi de moyens techniques et humains pour atteindre ses objectifs. Sera-t-il capable de remplir les missions qui lui seront confiées via des appels d'offres?

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Emir Kir, ministre.

**M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.-** Très clairement, nous avons anticipé cette situation. Vous vous rappelez qu'une étude avait été réalisée par Bruxelles Formation l'année dernière pour répondre aux défis des jeunes. Nous avons traduit les résultats de cette étude dans toute une série d'actions, après le travail préalable de Bruxelles Formation.

Le travail sera accompli avec les partenaires, tantôt de Bruxelles Formation, tantôt de l'enseignement de promotion sociale. Le bâtiment qui accueillera Bruxelles tremplin est déjà identifié et se situe sur le territoire de la commune de Bruxelles-Ville. Nous sommes en train d'étudier la possibilité de l'acheter ou de le louer.

**LE PLAN DE RESTRUCTURATION DES TÉLÉVISIONS LOCALES ET COORDINATION  
AVEC LE GOUVERNEMENT DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

**DE M. JOËL RIGUELLE**

**ET QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE**

**REFINANCEMENT DES TÉLÉVISIONS LOCALES  
ET CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES POUR TÉLÉ BRUXELLES**

**DE M. JEAN-CLAUDE DEFOSSE**

**À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE**

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Joël Riguelle.

**M. Joël Riguelle (cdH).-** Le 5 juillet dernier, votre collègue, Mme Fadila Laanan, s'exprimait dans la presse par rapport à un certain nombre de mesures qu'elle souhaitait prendre dans le cadre du soutien aux télévisions locales.

Nous savons tous que, jusqu'à présent, les télévisions avaient négocié entre elles un certain nombre de critères permettant d'aboutir à un équilibre difficile et à chacune de fonctionner. En l'espèce, les télévisions locales ont-elles été dûment consultées dans ce débat qui s'ouvre actuellement?

Le Gouvernement de la Commission communautaire française et donc vous-même avez-vous été associés à cette réflexion dans la mesure où notre télévision locale, Télé Bruxelles, qui s'intéresse très souvent de près à nos débats, mérite d'être soutenue pour le service rendu à la population? Qu'a entrepris le gouvernement pour soutenir notre bien-aimée Télé Bruxelles?

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Jean-Claude Defossé pour sa question d'actualité jointe.

**M. Jean-Claude Defossé (Ecolo).-** Sous le titre "Fadila Laanan se dévoile", Le Soir a révélé le projet de la ministre concernant le refinancement des télévisions locales. Elle a d'ailleurs fait de même dans la commission *ad hoc* du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les échos que j'ai reçus de Télé Bruxelles trahissent un certain émoi, mais des questions se posent aussi.

Tout d'abord, pourquoi ne pas avoir retenu le critère de population pour le refinancement de Télé Bruxelles et des télévisions locales en général?

La deuxième question porte sur l'idée, séduisante a priori, d'obliger les télévisions locales à produire un journal télévisé de vingt minutes 365 jours par an, donc week-ends compris. Comment financer ces salaires, ces heures supplémentaires, le personnel à engager?

La liberté éditoriale des journalistes peut-elle être garantie, dès lors que certaines programmations, si on en croit le projet, sont obligatoires?

L'obligation de diffuser des publicités ou des communications gouvernementales ne va-t-elle pas poser des problèmes à la fois financiers et d'ordre juridique?

Globalement, ce projet ne risque-t-il pas d'être néfaste pour notre télévision régionale, et ne pensez-vous pas que la ministre devrait mieux tenir compte de l'avis des intéressés?

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Emir Kir, ministre.

**M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture.-** Vous revenez sur un sujet préoccupant, puisque nous tous ici à Bruxelles souhaitons que Télé Bruxelles soit reconnue comme une télévision régionale et qu'elle soit financée à la hauteur de la population qu'elle représente, à savoir un quart de la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans ce cadre-là, j'ai très vite pris des contacts avec la ministre de tutelle, Mme Fadila Laanan, pour lui expliquer, après ma rencontre avec les responsables de Télé Bruxelles et le président de son conseil d'administration, la nécessité d'introduire, dans le calcul, le critère lié à la démographie pour qu'il soit pris en compte de manière significative.

Aujourd'hui, je constate qu'une proposition a été formulée par la Fédération des télévisions locales à l'attention du Gouvernement de la Communauté française. Voilà où nous en sommes. Le dossier va arriver sur la table du gouvernement. Cette proposition se veut, selon ses auteurs, équitable et viable pour les télévisions locales. Télé Bruxelles est membre de cette fédération. Il semblerait qu'on ait privilégié la voie du consensus et de la solidarité avec les télévisions locales wallonnes.

On voit que dans la proposition, on accepte le doublement du forfait et le maintien du critère de productions propres. Par contre, il y a l'intégration d'un critère objectif de population qui constitue pour nous une avancée. Pour la première fois, on tient compte de cet aspect.

Je dois préciser que Télé Bruxelles revendique la reconnaissance de son statut de télévision régionale et, surtout, une compensation de la redevance des câblodistributeurs dont elle est seule à être privée.

Sur la base des éléments dont je dispose, une augmentation d'environ 10% de la dotation est envisagée pour Télé Bruxelles. On est actuellement à 551.278 €, on pourrait arriver à 619.111 €. Il s'agit pour nous d'une amélioration, mais nous

ne sommes évidemment pas satisfaits, parce que nous pensons que Télé Bruxelles doit être reconnue comme une télévision régionale et doit recevoir une compensation financière.

Concernant les dernières questions posées, je compte rencontrer la ministre pendant cette période et je compte également sur tous les Bruxellois qui seront au Gouvernement de la Communauté française pour être attentifs à ce dossier, je pense notamment à Mme Evelynne Huytebroeck.

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Joël Riguelle.

**M. Joël Riguelle (cdH).**- Je constate que le ministre est vigilant. Il convient de le rester. Nous vous soutiendrons dans cette démarche. Comme le dirait très bien M. Jean-Claude Defossé, j'espère que les travaux de cet après-midi n'auront pas été "inutiles".

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Jean-Claude Defossé.

**M. Jean-Claude Defossé (Ecolo).**- Vous avez répondu en demandant aux représentants au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'être attentifs. Bien entendu, je suivrai le dossier. Je signale au passage que Mme Fadila Laanan est bruxelloise et j'espère qu'elle sera également sensible à la défense de sa région.

Les 10% supplémentaires octroyés à Télé Bruxelles que j'ai évoqués me paraissent, au regard des nouvelles obligations qu'on voudrait lui infliger, tout à fait insuffisants pour que la chaîne puisse se développer et remplir sa mission correctement.

J'espère que, pour vous, ce dossier n'est pas clos, que nous nous trouvons au milieu du gué, que tout cela reste encore négociable et que nous reprendrons contact avec les intéressés afin de voir comment ces idées, parfois séduisantes, peuvent être éventuellement mises en oeuvre.

**M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture.**- Mme Fadila Laanan s'est engagée à défendre Télé Bruxelles. Cela étant, elle siège dans un gouvernement où nos amis wallons ont un poids non négligeable. Il serait dès lors bon d'être le plus nombreux possible à agir dans ce sens. Je compte donc également sur votre formation politique et sur celle de M. Joël Riguelle pour soutenir Télé Bruxelles.

**M. Jean-Claude Defossé (Ecolo).**- Vous pourrez en tout cas compter sur moi pour la défendre.

L'ANNONCE D'UNE COLLABORATION ENTRE  
LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE  
ET LA VLAAMSE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE  
DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

DE M. AHMED MOUHSSIN

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

**M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).**- Un article de presse récent annonce: "Francophones et Flamands, main dans la main, à Bruxelles pour la culture". Il fait part d'une initiative très intéressante.

Lors d'une interpellation, j'avais souligné l'importance de la collaboration avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie dans le cadre de l'établissement des cadastres et des cartographies. De plus, il me semblait inimaginable d'établir un cadastre sans les lieux subsidiés par la Communauté flamande ou la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Vous émettez des propositions que j'aimerais que vous clarifiiez. Contrairement à ce qui est affirmé dans l'article, cette initiative s'inscrit dans une longue tradition. En effet, MM. Christos Doukeridis et Jean-Luc Vanraes avaient déjà initié un projet commun de la Commission communautaire française et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie sur la question de l'enseignement. Notre présidente avait également lancé une initiative dans le domaine culturel dans la salle des glaces.

Je tenais à vous signaler que la commission de la Culture de la Commission communautaire française a souhaité imaginer des séances communes pour réfléchir à des questions concernant tant les francophones que les néerlandophones bruxellois. Le gouvernement, pour une fois, montre la voie aux parlementaires. J'espère que nous la suivrons.

Pouvez-vous nous apporter des précisions quant à ce projet? Un accord de coopération est-il prévu ou ne s'agit-il que d'une amorce d'initiative?

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

**M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture.**- Il y avait une symbolique forte dans cette communication des deux ministres chargés de la Culture au sein des Gouvernements de la Vlaamse Gemeenschapscommissie et de la Commission communautaire française. Des initiatives de ce genre avaient déjà été prises au cours de cette législature par notre présidente et son homologue flamand. MM. Jean-Luc Vanraes et Christos Doukeridis nous avaient précédés lors de la dernière législature. Au niveau des exécutifs, par contre, c'est une première.

Une belle avancée a été obtenue au niveau de la préparation du plan culturel, au départ d'une note du Réseau des arts, et à la suite de la demande de la commission de la Culture d'organiser des auditions, qui feront l'objet d'un échange de vues entre le Parlement et moi-même. Cette initiative arrive aussi après le lancement des Assises du développement culturel territorial, que j'ai assurées avec Mme Fadila Laanan pour Bruxelles.

Quels en sont les principes? Le premier est d'étendre la cartographie des opérateurs culturels à Bruxelles à nos amis néerlandophones et à tous leurs centres, lieux et événements culturels.

Le deuxième concerne les artistes et les personnes qui travaillent dans l'événementiel ou la création. Il s'agit de réaliser un cadastre des salles à louer en Région bruxelloise. J'avais déjà pris une initiative à cette fin avec l'opérateur Ideji, qui actualise pour nous le cadastre des infrastructures pouvant être mises à la disposition des artistes et des publics. Nous étendrons aussi ce cadastre aux néerlandophones.

Le troisième élément pour une meilleure articulation des politiques est le lancement d'une étude permettant d'identifier le rôle et les modalités d'une coordination entre les autorités culturelles à Bruxelles.

Enfin, il existe une série de projets pour lesquels nous pourrions mettre en place des cofinancements et qui pourraient participer à l'amélioration de l'image de Bruxelles. M. De Lille, à l'occasion de cette communication, a par exemple parlé du festival Open House 2012, qui permettra à de nombreux artistes de présenter leur travail via des expositions, des parcours, etc.

Tout cela participe au renforcement de l'identité bruxelloise. Au moment où l'on se pose beaucoup de questions sur notre avenir, il était important d'un point de vue symbolique de lancer des travaux et de poser des actes ensemble. Cela sera poursuivi pendant toute la législature.

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

**M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).**- D'après les quelques éléments que vous livrez, il me semble que cette initiative va au-delà de la symbolique. Il y a là des éléments très concrets. Je salue donc cette initiative et j'espère qu'elle se répétera dans d'autres domaines.

### QUESTION ORALE (SUITE)

**Mme la Présidente.**- L'ordre du jour appelle la question orale de M. Joël Riguelle.

#### L'OBTENTION DE NOUVELLES RECONVERSIONS DE LITS MR EN LITS MRS

DE **M. JOËL RIGUELLE**

A **M. EMIR KIR**,  
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Joël Riguelle.

**M. Joël Riguelle (cdH).**- Bruxelles, comme bien d'autres villes européennes, est confrontée au vieillissement de sa population. Cette situation a un impact important sur la demande et l'offre de soins. Les politiques de santé sont donc appelées à s'adapter qualitativement et quantitativement.

Comme vous le savez, les besoins de santé des seniors ne sont pas uniquement liés aux pathologies gériatriques, mais aussi aux structures. C'est ainsi que le gouvernement a prévu, dans sa déclaration de politique générale, de réévaluer les besoins en termes de places en maisons de repos (MR) et en court séjour, mais aussi d'évaluer les besoins en lits MRS (maison de repos et de soins) pour, le cas échéant, négocier avec l'autorité fédérale pour l'obtention de nouvelles reconversions de lits MR en lits MRS.

L'évaluation des besoins a déjà permis d'orienter la réflexion sur l'adaptation et la diversification de l'offre de soins pour les personnes âgées. Garantir un continuum de soins optimal, lutter contre la perte d'autonomie et l'isolement (sans que l'argent soit déterminant, notamment via le projet Gymnasa) sont des réponses complémentaires aux besoins des seniors bruxellois. Toutefois, cela doit bien évidemment être concerté au niveau des communautés et régions pour plus de cohérence et de durabilité.

Dans le cadre de la concertation avec les communautés et régions au sein de la Conférence interministérielle Santé, quel est l'état actuel des négociations avec l'autorité fédérale sur les reconversions des lits MR en lits MRS?

Quels en sont les éléments remarquables pouvant emmener les communautés et les régions vers un consensus sur des objectifs communs en matière de soins aux personnes âgées?

*(Applaudissements sur tous les bancs)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

**M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.**- La politique à mener envers les personnes âgées est débattue au sein de la conférence interministérielle qui réunit l'Etat fédéral, les communautés et les régions. Le dernier protocole conclu, c'est-à-dire le protocole 3, a permis une série de reconversions de lits MR en lits MRS et a également instauré le principe d'un financement par le niveau fédéral de formes alternatives de soins et de soutien aux soins pour les personnes âgées.

Quelques projets de forme alternative ont été retenus à Bruxelles lors du premier appel à projets. Le second appel à projets, lui, est retardé par les affaires courantes à l'échelon fédéral. Le protocole 3 vient à échéance le 3 octobre prochain, et les négociations en vue de la conclusion d'un protocole 3bis viennent de reprendre; ce dernier sera mis en oeuvre pour un an seulement, dans l'attente d'un protocole 4 qui devra être plus ambitieux.

Il a en effet été convenu qu'une réflexion approfondie devait avoir lieu sur les besoins en matière d'hébergement et de services pour les personnes âgées. Une étude à ce sujet a été commandée au centre d'expertise fédéral. Celle-ci devra intégrer divers éléments, comme la structure d'âge de la population ou les prévisions démographiques.

A ce sujet, une étude financée par l'Observatoire de l'aide aux personnes et de la santé, réalisée par l'Université libre de Bruxelles (ULB) et portant sur le développement d'indicateurs pertinents pour l'évaluation de la santé au niveau loco-régional, s'est intéressée au taux d'institutionnalisation des plus de 65 ans en Belgique. Dans cette étude comparant Anvers, Gand, Charleroi, Liège et Bruxelles, la proportion la plus élevée d'institutionnalisés de plus de 65 ans se trouve à Bruxelles, avec un taux de 9,18%; Gand, avec 7,09%, possède le taux le plus faible. Cette différence s'explique essentiellement par la structure d'âge de la population âgée: on trouve plus de personnes très âgées en Région bruxelloise.

L'étude a pu déterminer que les facteurs suivants augmentent le risque d'institutionnalisation:

- l'âge: plus il est élevé, plus le risque est élevé;
- le droit au revenu garanti, qui multiplie le risque par 1,8;
- le droit à l'intervention majorée, qui multiplie le risque par 2,9.

Par ailleurs, l'isolement est aussi un facteur d'institutionnalisation.

Les critères retenus par l'Etat fédéral pour la répartition des moyens du protocole 3 n'ayant pas pris en considération ces différents éléments, la part bruxelloise a été fortement réduite, vu les prévisions démographiques qui font état d'un taux de vieillissement moindre à Bruxelles que dans les autres régions. Pour éviter que ce scénario ne se répète, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Communauté flamande ont commandé une étude pour Bruxelles qui tiendra compte des besoins de notre région, en veillant à ce que soient prises en ligne de compte nos spécificités socio-économiques.

Les résultats de cette étude sont attendus pour 2012 et permettront, à ce moment-là, d'apporter des données fiables objectivées dans le cadre des négociations du protocole 4. C'est pour cette raison que nous avons décidé de prolonger le protocole 3 d'une année.

Le résultat de l'étude fédérale ne pouvant, lui non plus, être disponible avant 2012, un protocole transitoire est donc proposé actuellement. Il est en cours de discussion, mais dans sa dernière version, il ne prévoyait pas de reconversion de lits MR en lits MRS. En effet, les reconversions éventuelles dépendent des possibilités budgétaires, et donc de l'Etat fédéral, sur la norme de croissance des soins de santé. En revanche, une négociation est en cours sur une extension limitée du nombre de lits MR actuellement plafonné par le moratoire du protocole 1 de 1997.

La part respective de chaque communauté ou région dans ce dossier ne fait pas encore l'objet d'un accord. Le problème des reconversions de lits MR en lits MRS sera très probablement

repris dans le protocole 4, mais il faut néanmoins signaler que l'évolution des négociations institutionnelles de notre pays est susceptible de modifier le cadre actuel des négociations en matière de politique des personnes âgées.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

### CLÔTURE

**Mme la Présidente.-** Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance plénière est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance plénière est levée à 14h33.

Membres du Parlement présents à la séance:

M. Albishari, Mme Braeckman, MM. Close, Colson, De Bock, Defossé, Mmes de Groote, Désir, M. du Bus de Warnaffe, Mme Dupuis, MM. El Khannouss, El Ktibi, Mme El Yousfi, Mmes Fremault, Herscovici, MM. Hutchinson, Lurquin, Maron, Mouhssin, Mmes Moureaux, Mouzon, Nagy, Ozdemir, MM. Ozkara, Pinxteren, Mme P'tito, M. Riguelle, Mmes Rousseaux, Schepmans, Sidibé, Teitelbaum, M. Tomas, Mme Trachte, M. Vanhalewyn.

Membres du gouvernement présents à la séance:

MM. Christos Doulkeridis, Benoît Cerexhe, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Emir Kir.

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

**Commission du Budget, de l'Administration, des  
Relations internationales et des Compétences  
résiduelles**

***Lundi 4 juillet 2011***

**Préfiguration des résultats de l'exécution des budgets  
de la Commission communautaire française pour  
l'année 2010 [45 (2010-2011) n° 1]**

**Présents:** MM. Aziz Albishari, Emmanuel De Bock,  
Mmes Julie de Groote (présidente), Anne Herscovici,  
M. Vincent Lurquin, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Joël  
Riguelle, Mme Françoise Schepmans, MM. Eric Tomas et  
Rudi Vervoort.

**Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la  
Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire**

p.m.

**Commission de la Santé**

***Mercredi 6 juillet 2011***

**Auditions dans le cadre de la thématique de la  
réduction des risques liés à l'usage de drogues**

**Présents:** Mme Dominique Braeckman, MM. Bea Diallo  
(président), André du Bus de Warnaffe, Mmes Béatrice  
Fraiteur, Anne Herscovici, M. Jacques Morel, Mmes  
Catherine Moureaux et Jacqueline Rousseaux.

**Commission des Affaires sociales**

***Mardi 21 juin 2011***

**Visites relatives au concept de l'inclusion des personnes  
en situation de handicap**

**Présents:** Mmes Dominique Braeckman, Nadia El Yousfi,  
M. Mohamed Ouriaghli (remplace Mme Michèle Carthé),  
Mmes Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé (présidente).

**Commission des Affaires sociales**

***Mardi 5 juillet 2011***

Réunion reportée faute de quorum.

**Commission spéciale du Budget et du compte**

p.m.

**Commission de coopération avec d'autres parlements**

p.m.

**Commission spéciale du Règlement**

p.m.

**Commission de contrôle**

p.m.

**Comité d'avis pour l'égalité des chances  
entre les hommes et les femmes**

***Jeudi 7 juillet 2011***

**Proposition d'avis relatif à l'égalité des genres dans le  
domaine de la formation**

**Présents:** Mmes Dominique Braeckman, Danielle Caron  
(remplace Mme Céline Fremault), Anne Charlotte d'Ursel,  
M. Ahmed El Ktibi, Mme Gisèle Mandaila, M. Ahmed  
Mouhssin, Mmes Catherine Moureaux et Viviane Teitelbaum  
(présidente).

**ANNEXE 2****ARRIÈRE DES TRAVAUX****Commission du Budget, de l'Administration,  
des Relations internationales  
et des Compétences résiduelles**

- Proposition de décret modifiant l'article 7 du décret du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, déposée par M. Michel Colson, Mme Françoise Schepmans, M. Didier Gosuin et Mme Caroline Persoons [6 (2009-2010) n° 1]
- Proposition de résolution visant à interdire le port de signes convictionnels au sein des services du Collège de la Commission communautaire française et des organismes d'intérêt public qui en dépendent, déposée par MM. Didier Gosuin, Vincent De Wolf et par Mmes Viviane Teitelbaum, Fatoumata Sidibé [12 (2009-2010) n° 1]
- Proposition de décret instaurant un Comité parlementaire chargé du suivi législatif, déposée par Mmes Caroline Persoons et Françoise Schepmans [18 (2009-2010) n° 1]
- Proposition de règlement instaurant un Comité parlementaire chargé du suivi législatif, déposée par Mmes Caroline Persoons et Françoise Schepmans [19 (2009-2010) n° 1]
- Proposition de décret portant création de l'institution du médiateur de la Commission communautaire française, déposée par Mme Caroline Persoons et Mme Françoise Schepmans [39 (2010-2011) n° 1]

**Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la  
Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire**

- Proposition de résolution relative à la mise en place d'une politique transversale concernant le transport scolaire d'élèves de l'enseignement spécialisé, déposée par Mmes Caroline Persoons, Isabelle Molenberg et Françoise Schepmans [15 (2009-2010) n° 1]
- Proposition de résolution visant à réintégrer les jeunes infra qualifiés dans les filières certificatives, déposée par Mmes Françoise Bertieaux, Françoise Schepmans et M. Didier Gosuin [16 (2009-2010) n° 1]
- Auditions des acteurs culturels bruxellois
- Réunion conjointe avec la commission de la Culture du Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie

**Commission des Affaires sociales**

- Proposition de décret portant création d'un contrat bruxellois d'intégration et de participation, déposée par

Mme Françoise Schepmans, M. Philippe Pivin, M. Serge de Patoul et Mme Gisèle Mandaila [38 (2010-2011) n° 1]

L'examen de cette proposition a été suspendu dans l'attente d'une note du gouvernement.

- Proposition de décret modifiant le décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé – déposée le 25 mars 2011 par Mme Béatrice Fraiteur
- Auditions relatives au projet de décret "Inclusion" en préparation
- Auditions relatives aux grossesses précoces

**Commission de la Santé**

p.m.

**Commission spéciale du Règlement**

- Proposition de modification du Règlement en vue de créer une commission de concertation avec les francophones des communes de la périphérie bruxelloise, déposée par Mmes Caroline Persoons et Françoise Schepmans [4 (2009-2010) n° 1]
- Proposition de modification du Règlement visant à interdire le port de signes convictionnels par les membres qui exercent une fonction de représentation, déposée par Mme Françoise Schepmans, MM. Michel Colson, Didier Gosuin, Vincent De Wolf, Mmes Marion Lemesre et Gisèle Mandaila [11 (2009-2010) n° 1]

**Commission spéciale du Budget  
et du Compte du Parlement**

p.m.

**Commission de Coopération avec les autres Parlements**

p.m.

**Commission de contrôle**

p.m.

**Comité d'avis pour l'égalité des chances  
entre les hommes et les femmes**

- Proposition d'avis relatif à l'égalité des genres dans le domaine de la formation
- Choix des associations et personnes à auditionner dans le cadre des thématiques choisies.

**QUESTIONS ÉCRITES AUXQUELLES LE GOUVERNEMENT N'A PAS DONNÉ DE RÉPONSE**  
**(ART. 87.5 DU RÈGLEMENT)**

Au ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et de la Formation professionnelle des Classes moyennes,  
M. Benoît Cerexhe

1. Staturarisation des membres du personnel (n° 114 de M. Eric Tomas)
2. Financement des pensions (n° 115 de M. Eric Tomas)
3. Installation d'un distributeur de seringues automatiques (n° 137 de M. Alain Destexhe)

## ANNEXE 4

## COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 16 juin 2011 par lequel la Cour dit pour droit que:
  1. l'article 91 de la loi du 30 décembre 1992 portant des dispositions sociales et diverses, tel qu'il a été modifié par l'article 279 de la loi-programme du 22 décembre, viole l'article 170 de la Constitution, mais uniquement dans la mesure où il contient le mot "notamment",
  2. l'article 94, 8°, de la même loi ne viole pas l'article 172, alinéa 2, de la Constitution,
  3. l'article 94, 9°, de la même loi, viole l'article 172, alinéa 2, de la Constitution (103/2011);
- l'arrêt du 16 juin 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1675/7, § 2, du Code judiciaire ne viole pas les articles 10, 11 et 23 de la Constitution (104/2011);
- l'arrêt du 16 juin 2011 par lequel la Cour annule:
  1. annule l'article 7, alinéa 1er, de la loi du 23 décembre 2009 introduisant un nouveau livre relatif à la motivation, à l'information et aux voies de recours dans la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, en ce qu'il règle l'entrée en vigueur de l'article 65/15, inséré par l'article 2 de la loi du 23 décembre 2009 dans la loi du 24 décembre 1993,
  2. rejette le recours pour le surplus (105/2011);
- l'arrêt du 16 juin 2011 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 6, aliéna 1er, 1°, et 7, § 3, de la loi du 10 avril 1990 réglementant la sécurité privée et particulière ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution pas l'article 22 de la Constitution, combiné ou non avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (106/2011);
- l'arrêt du 16 juin 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 53, § 2, alinéas 2 et 3, de décret de la Région flamande relatif à l'aménagement du territoire, coordonné le 22 octobre 1996, tel qu'il a été modifié par l'article 67, 2°, du décret du 21 novembre 2003, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec le principe de la sécurité juridique, avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 1er du Premier Protocole additionnel à ladite Convention (107/2011);
- l'arrêt du 16 juin 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 41 de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (108/2011);
- l'arrêt du 16 juin 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 141 du décret communal de la Région flamande du 15 juillet 2005 ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec son article 162, alinéa 2, 2° et 6°, et avec l'article 8, paragraphes 1 et 3, de la Charte européenne de l'autonomie locale (109/2011);
- l'arrêt du 16 juin 2011 par lequel la Cour, avant de statuer au fond, pose à la Cour de justice de l'Union européenne les questions préjudicielles suivantes:
  1. les articles 3, 12 et 13, tels qu'ils sont actuellement applicables, de la directive 2002/20/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à l'autorisation de réseaux et de services de communications électroniques (directive "autorisation") permettent-ils aux Etats membres d'imposer aux opérateurs titulaires de droits individuels d'utilisation de fréquences de mobilophonie pour une période de quinze ans dans le cadre d'autorisations de mettre en oeuvre et d'exploiter sur leur territoire un réseau de mobilophonie, délivrées sous le régime de l'ancien cadre légal, une redevance unique portant sur la reconduction de leurs droits individuels d'utilisation des fréquences dont le montant, relatif au nombre de fréquences et de mois sur lesquels portent les droits d'utilisation, est calculé sur la base de l'ancien droit de concession unique qui était attaché à la délivrance des autorisations précitées, cette redevance unique intervenant complémentirement, d'une part, à une redevance annuelle de mise à disposition des fréquences visant avant tout à couvrir les coûts de mise à disposition des fréquences tout en valorisant également en partie celles-ci les deux redevances étant motivées par le but de favoriser l'utilisation optimale des fréquences, et, d'autre part, à une redevance couvrant les frais de gestion de l'autorisation?
  2. les articles 3, 12 et 13 de la même directive "autorisation" permettent-ils aux Etats membres d'imposer aux opérateurs candidats à l'obtention de nouveaux droits d'utilisation de fréquences de mobilophonie le paiement d'une redevance unique dont le montant est déterminé par voie d'enchères lors de l'assignation des fréquences, afin de valoriser celles-ci, cette redevance unique intervenant complémentirement, d'une part, à une redevance annuelle de mise à disposition des fréquences, visant avant tout à couvrir les coûts de mise à disposition des fréquences tout en valorisant en partie celles-ci, les deux redevances étant motivées par le but de favoriser l'utilisation optimale des fréquences, et, d'autre part, à une redevance annuelle de gestion des autorisations de mettre en oeuvre et d'exploiter un réseau de mobilophonie, délivrées sous le régime de l'ancien cadre légal?
  3. l'article 14, paragraphe 2, de la même directive "autorisation" autorise-t-il un Etat membre à imposer aux opérateurs de mobilophonie, pour une nouvelle période de reconduction de leurs droits individuels d'utilisation de fréquences de mobilophonie, déjà acquise pour certains d'entre eux, mais avant le début de cette nouvelle période, le paiement d'une redevance unique portant sur la reconduction des droits d'utilisation des fréquences dont ils disposeraient au début de cette nouvelle période, motivée par le but de favoriser l'utilisation optimale des fréquences par la valorisation de celles-ci, et intervenant complémentirement, d'une part, à une redevance annuelle de mise à disposition des fréquences, visant avant tout à couvrir les coûts de mise à disposition des fréquences tout en valorisant en partie celles-ci, les deux redevances étant motivées par le but de favoriser l'utilisation optimale des fréquences,

et, d'autre part, à une redevance annuelle de gestion des autorisations de mettre en oeuvre et d'exploiter un réseau de mobiloophonie, délivrées sous le régime de l'ancien cadre légal?

4. l'article 14, paragraphe 1, de la même directive "autorisation" autorise-t-il un Etat membre à ajouter, comme condition d'obtention et de reconduction des droits d'utilisation des fréquences, une redevance unique fixée par voie d'enchères et sans plafond, et intervenant complémentirement, d'une part, à une redevance annuelle de mise à disposition des fréquences, visant avant tout à couvrir les coûts de mise à disposition des fréquences tout en valorisant en partie celles-ci, les deux redevances étant motivées par le but de favoriser l'utilisation optimale des fréquences, et, d'autre part, à une redevance annuelle de gestion des autorisations de mettre en oeuvre et d'exploiter un réseau de mobiloophonie, délivrées sous le régime de l'ancien cadre légal? (110/2011);

- l'arrêt du 23 juin 2011 par lequel la Cour dit pour droit que compte tenu de ce qui y est dit, l'article 17 de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques ne viole pas les règles répartitrices de compétences (112/2011);
- l'arrêt du 23 juin 2011 par lequel la Cour constate qu'est sans objet le recours en annulation totale ou partielle des articles 5 et 11, § 2, 3°, de la loi du 22 décembre 2009 instaurant une réglementation générale relative à l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public et à la protection des travailleurs contre la fumée du tabac, introduit par l'union professionnelle "Belgian Gaming Association";
- l'arrêt du 23 juin 2011 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 44 et 45 de la loi-programme du 23 décembre 2009, introduit par la SA "Abbott Products" et autres (114/2011);
- l'arrêt du 23 juin 2011 par lequel la Cour
  1. annule l'article 169, 1°, de la loi-programme du 23 décembre 2009,
  2. rejette le recours pour le surplus,
  3. maintient les effets de la disposition annulée jusqu'au 31 décembre 2011 (115/2011);
- l'arrêt du 30 juin 2011 par lequel la Cour
  1. annule la loi du 21 décembre 2007 "modifiant la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes, pour ce qui est de l'appartenance sexuelle en matière d'assurance",
  2. maintient les effets de cette loi jusqu'au 21 décembre 2012 au plus tard (116/2011);
- l'arrêt du 30 juin 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1er de la loi du 14 avril 1965 "portant approbation de la Convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir les règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, du protocole final et des lettres annexes, signés à Bruxelles, le 10 mars 1964" ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (117/2011);
- l'arrêt du 30 juin 2011 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 232 et 306 anciens du Code civil, tels

qu'ils étaient applicables avant leur abrogation par la loi du 27 avril 2007 réformant le divorce, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (118/2011);

- l'arrêt du 30 juin 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 21, § 2, alinéa 3, du décret flamand du 10 juillet 2008 relatif à l'hébergement touristique ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus isolément ou combinés avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (119/2011);
- l'arrêt du 30 juin 2011 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 285 à 289 du Code des impôts sur les revenus 1992, lus en combinaison avec l'article 19, § 1er, alinéa 2, de la Convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir les règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (120/2011);
- l'arrêt du 30 juin 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 46bis, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, avant la modification de cet article par le décret de la Région flamande du 19 décembre 2008, ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution (121/2011);
- la question préjudicielle concernant l'article 46bis des lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés, coordonnées le 28 juin 1971, tel qu'il a été inséré par l'article 30 de la loi-programme du 30 décembre 2001, posée par la Cour du travail de Liège;
- la question préjudicielle concernant l'article 37, § 3, de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction et à la réparation du dommage causé par ce fait, tel qu'il a été modifié par la loi du 13 juin 2006, posée par le Tribunal de la jeunesse de Mons;
- les questions préjudicielles concernant les articles 65/15 et 65/25 de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fourniture et de services, insérés par la loi du 23 décembre 2009, posées par le président du Tribunal de première instance d'Anvers;
- la question préjudicielle concernant l'article 145, § 3bis, de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques, inséré par l'article 189 de la loi du 25 avril 2007 portant des dispositions diverses (IV), posée par le Tribunal correctionnel de Charleroi;
- la question préjudicielle concernant l'article 38, § 3, du décret de la Région wallonne du 12 avril 2001 relatif au marché régional de l'électricité, tel qu'il a été modifié par l'article 13 du décret du 4 octobre 2007, posée par le Conseil d'Etat;
- la question préjudicielle concernant l'article 165, §§ 3 et 4, du décret de la Communauté française du 20 juin 2008 "relatif aux membres du personnel administratif des Hautes Ecoles, des Ecoles supérieures des Arts et des Instituts supérieurs d'Architecture organisés ou subventionnés par la Communauté française" et l'article 30 du décret de la Communauté française du 19 février 2009 "relatif aux membres du personnel administratif des Ecoles supérieures des Arts et des Instituts supérieurs d'Architecture organisés ou subventionnés par la Communauté française", posée par le Tribunal de première instance de Liège;

- le recours en annulation de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 novembre 2010 réglant l'exploitation d'un service public de location automatisée de vélos, introduit par la SA "Clear Channel Belgium";
- le recours en annulation du décret de la Région wallonne du 22 décembre 2010 relatif à la sécurité routière et portant des dispositions diverses en matière routière et de voies hydrauliques, introduit par l'Union professionnelle du transport et de la logistique.

